

RISQUES TECHNOLOGIQUES ET STRATEGIES DE COMMUNICATION

Une gigantesque bataille sur le terrain des médias

L'affaire des 41 fûts de déchets de Seveso

*(Septembre 1982 - juin 1983)*

P A R T I E I

OCTOBRE 1982 Une alerte sans grand effet	Tome 1	pp. 1-16
---	--------	----------

P A R T I E II

25 MARS 1983 La bombe Science et Vie	Tome 2	17-32
---	--------	-------

P A R T I E III

25 MARS - 18 MAI 1983 L'Europe aux prises avec ses 41 fûts, ses médias, ses déchets		33-602
25 mars - 5 avril	Tome 3	33-122
6 avril - 17 avril	Tome 4	123-252
18 avril - 29 avril	Tome 5	253-436
30 avril - 18 mai	Tome 6	437-602

P A R T I E IV

APRES LE 19 MAI 1983 D'Anguilcourt à Bâle, ou la difficile résorption de la crise		602-888
19 mai - 4 juin	Tome 7	602-834
5 juin - 3 août	Tome 8	834-888

Dimanche 5 juin 1983

## D Y N A M I Q U E

Les dépêches du jour tirent l'attention vers les Etats-Unis qui connaissent des problèmes identiques à ceux révélés en Europe par l'affaire des 41 fûts ; à ceci près que les difficultés sont là-bas à l'échelle du continent.

Dans le New-Jersey en particulier, on observe contaminations très sévères, indifférence des pouvoirs publics allant jusqu'à la surdité absolue, jeu de ping-pong bureaucratique avec les dossiers ; même le recours à la presse reste incapable de débloquer la situation.

Mais le problème dépasse le cadre de tel ou tel Etat : c'est l'ensemble du pays qui est concerné. Pire : une organisation clandestine, déchirée par des combats meurtriers, profite de ce marché des déchets, extrêmement lucratif dès lors que les "disparitions" des résidus se font par les moyens les plus expéditifs et les moins coûteux.

### I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (1)

### III - DEPECHEES D'AGENCES

- 1° Le New-Jersey aux prises avec la dioxine
- 2° La non-gestion des déchets aux USA : un problème d'envergure nationale
- 3° Les déchets, un marché que se disputent âprement les réseaux de la pègre

## I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

1. Le Journal du Dimanche : Seveso. Ouf ! Les fûts sont en Suisse.

### III - DEPECHEES D'AGENCES

#### 1° Le New-Jersey aux prises avec la dioxine

##### a) Contamination et indifférence

AFP, Washington, 5 h. 57, 5 h. 58

... - LA POLLUTION PAR LA DIOXINE SURVENUE EN 1976 DANS L'USINE DE SEVESO EN ITALIE N'A, SEMBLE-T-IL, PAS CONSIDERABLEMENT EMU LES SERVICES AMERICAINS DE L'ENVIRONNEMENT ET C'EST SEULEMENT DEPUIS QUELQUES MOIS QUE CE PRODUIT, QUI APPARAÎT UN PEU PARTOUT DANS LE PAYS, COMMENCE A INQUIETER LES AUTORITES.

EN FEVRIER DERNIER, TOUTE UNE VILLE DU MISSOURI, TIMES BEACH, SEVEREMENT POLLUEE PAR DE LA DIOXINE, A ETE RACHETEE PAR LE GOUVERNEMENT. LA SEMAINE DERNIERE, C'EST A NEWARK, DANS LE NEW JERSEY, A QUELQUES KM DE NEW YORK, QUE DES TRACES DE CE PRODUIT ONT ETE DECOUVERTES, DANS DES PROPORTIONS PARTICULIEREMENT IMPORTANTES. PAR PRECAUTION, MAIS SANS FAIRE USAGE DE SON AUTORITE, LE GOUVERNEUR DE L'ETAT A DEMANDE AUX HABITANTS DE QUITTER LES LIEUX.

LES TESTS REALISES SUR PLACE PAR L'AGENCE FEDERALE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, L'EPA, ONT REVELE DES TAUX DE PLUSIEURS CENTAINES POUR UN MILLIARD, ALORS QUE LA LIMITE JUGEE ACCEPTABLE POUR L'ORGANISME EST DE SEULEMENT UN POUR UN MILLIARD.

... - L'AFFAIRE DE NEWARK EST D'AILLEURS TRES REVELATRICE DE LA FACON DONT LES AUTORITES AMERICAINES ONT JUSQU'A TRES RECENTMENT ABORDE CE GENRE DE PROBLEMES. UNE ATTITUDE TEINTEE D'INDIFFERENCE QUI N'EST PAS SANS RAPPELER CELLE ADOPTEE DANS L'AFFAIRE DES FUTS DE SEVESO.

DEPUIS L'ETE 1981, PERSONNE N'A REELLEMENT VOULU SAVOIR CE QUI S'ETAIT PASSE DANS L'USINE "MARISSOL" DE NEWARK.

LE 30 JUIN DE CETTE ANNEE-LA, L'ANCIEN PROPRIETAIRE DES LIEUX, WILLIAM MITCHELL, AVAIT ENVOYE UN TELEGRAMME AU NOUVEL ACHETEUR, PETER NERGER, POUR LE PREVENIR QUE "LE SITE DE L'USINE D'HERBICIDE ETAIT CONTAMINE PAR DE CONSIDERABLES QUANTITES DE DIOXINE". M. MITCHELL PRECISAIT QUE LA DIOXINE AVAIT ETE FABRIQUEE PAR UN PRECEDENT OCCUPANT, DANS LES ANNEES SOIXANTE.

b) Le recours à la presse

AFP, Washington, 5 h. 58

NE RECELVANT PAS DE REPONSE A SON TELEGRAMME, M. MITCHELL ETAIT ALORS ALLE VOIR UN JOURNALISTE. AU COURS DE L'ENQUETE A LAQUELLE IL S'ETAIT LIVRE, CE JOURNALISTE AVAIT RECONTRE UNE DIZAINNE DE RESPONSABLES DES SERVICES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT. AUCUN N'A CEPENDANT JUGE UTILE DE FAIRE PROCEDER A DES VERIFICATIONS OU MEME DE SIMPLEMENT DE FOUILLER DANS LES ARCHIVES.

c) Fuite des autorités devant le dossier

AFP, Washington, 5 h. 58

... - CELA N'A ETE FAIT QUE LA SEMAINE DERNIERE ET L'ON A AINSI DECOUVERT QUE L'USINE AVAIT SERVI A FABRIQUER UN DEFOLIANT ABONDAMMENT UTILISE AU VIETNAM, L'AGENT ORANGE, DONT LES INGREDIENTS PEUVENT, EN CAS D'ERREUR DE MANIPULATION, SE MELANGER ET DONNER NAISSANCE A LA DIOXINE.

CE PRODUIT CHIMIQUE, L'UN DES PLUS TOXIQUES JAMAIS REALISES PAR L'HOMME, EST ENCORE MAL CONNU. SELON LES MEDECINS, IL EST SUSCEPTIBLE DE PROVOQUER DES CANCERS, DES MALADIES RENALES OU HEPATIQUES ET D'ENTRAINER LA NAISSANCE D'ENFANTS ANORMAUX.

AUJOURD'HUI, TOUT EN TENTANT DE RATTRAPER LE TEMPS PERDU, LES AUTORITES DU NEW JERSEY RECONNAISSENT QUE DEPUIS DEUX ANS ELLES DISPOSAIENT D'INFORMATIONS SUFFISAMMENT SERIEUSES POUR AGIR ET LAISSENT ENTENDRE QUE D'AUTRES ENDROITS DE L'ETAT POURRAIENT ETRE TOUCHES.

ELLES ADMETTENT AUSSI QUE DEPUIS LA VISITE DU JOURNALISTE, ELLES N'ONT RIEN FAIT, "FAUTE DE PERSONNEL ET DE MOYENS", ET QUE PLUSIEURS SERVICES, CELUI DES "ETABLISSEMENTS ABANDONNES" ET CELUI DES "DEPOTS DANGEREUX", SE SONT RENVOYE LE DOSSIER PENDANT DES MOIS, CHACUN ESTIMANT QU'IL RELEVAIT DE LA COMPETENCE DE L'AUTRE.

d) Attitude des pouvoirs publics : une partie de "football bureaucratique"

AFP, Washington, 5 h. 59

... - PLUSIEURS RESPONSABLES DE CES DIFFERENTS ORGANISMES, QUI CETTE MAINTENANT DEVOIENT FAIRE FACE A "UNE MENACE SANITAIRE MAJEURE", ONT MEME RECONNU QUE CETTE AFFAIRE AVAIT DONNE LIEU A UNE VERITABLE PARTIE DE "FOOTBALL BUREAUCRATIQUE".

DEPUIS QUELQUES JOURS, LES AUTORITES PROCEDENT A DE NOMBREUX CONTROLES SUR LE TERRAIN ET SE LIVRENT A UNE GIGANTESQUE ENQUETE DONT L'OBJECTIF EST DE RETROUVER LES CENTAINES DE PERSONNES QUI ONT TRAVAILLE DANS CETTE ENTREPRISE QUAND ELLE FABRIQUAIT DES HERBICIDES, ET CONTROLER LEUR ETAT DE SANTE.

## 2° La non-gestion des déchets aux USA : un problème d'envergure nationale

AFP, Washington, 5 h. 59

DANS LE NEW JERSEY SEULEMENT, DIX AUTRES LIEUX SOUPÇONNES DE CONTAMINATION PAR LA DIOXINE VONT ETRE PASSES AU CRIBLE. POURTANT, DE L'AVIS DES ECOLOGISTES, CET ETAT NE CONSTITUE QUE LA PARTIE VISIBLE DE L'ICEBERG.

CHAQUE ANNEE, LES INDUSTRIELS AMERICAINS PRODUISENT 40 A 60 MILLIONS DE T DE DERIVES TOXIQUES, SANS COMPTER LES 100.000 T DE DECHETS RADIOACTIFS.

RIEN QUE DANS LE MISSOURI, LA DIOXINE, MELANGEE A DES RESIDUS PETROLIERS, A ETE REPERQUE PENDANT DES ANNEES SUR DES KM DE ROUTES DE TERRE POUR EVITER DE FAIRE VOLER LA POUSSIERE. DEJA UNE TRENTAINE DE LOCALITES SONT CONSIDEREES, COMME TIMES BEACH, IMPREGNEES DE CE POISON.

- DANS L'ENSEMBLE DU PAYS, LES SERVICES OFFICIELS ONT REGENSE 14.000 DEPOTS DE PRODUITS TOXIQUES POTENTIELLEMENT DANGEREUX, ET 418 D'ENTRE EUX ONT ETE INSCRITS SUR UNE LISTE DES ETABLISSEMENTS A NETTOYER EN PRIORITE.

MAIS, OUTRE LE FAIT QUE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NE SEMBLE PAS FAIRE PARTIE DES PREOCCUPATIONS MAJEURES DU GOUVERNEMENT ET QUE LES FONDS MANQUENT TOUJOURS A L'EPA, CETTE LISTE PRIORITAIRE NE PREND PAS EN COMPTE TOUTES LES AUTRES SITES OU DES "DAVURES" OU DES ERREURS DE MANIPULATION PEUVENT

## 3° Les déchets, un marché que se disputent âprement les réseaux de la pègre

ACP, New-York, 8 h. 52

L'Europe n'a pas le triste privilège de la disparition illégale de ses déchets toxiques. Environ 40% des déchets toxiques de la ville de New York seraient éliminés de manière illégale, affirme le "New York Times" dans son édition de dimanche.

Le journal précise que des déchets auraient été déversés dans des égouts, des canaux, mélangés au fuel ou encore stockés dans des entrepôts clandestins.

Le "New York Times" met en cause le syndicat du crime qui serait responsable d'un véritable "trafic" de déchets. Le syndicat aurait corrompu de nombreux fonctionnaires et contrôlerait une grande partie des sociétés d'éboueurs.

Une réglementation de plus en plus sévère en matière d'élimination des déchets a fortement augmenté les coûts de ces éliminations. Il est très difficile de déterminer l'ampleur réelle de ce phénomène et ses effets sur l'hygiène publique.

AFP, New-York, 22 h. 04

- LE DURCISSEMENT DES REGLEMENTS FEDERAUX CONCERNANT LES DECHARGES DE PRODUITS TOXIQUES ET LES COUTS DES DEPOTS ET USINES DE TRAITEMENT ONT CONDUIIT CERTAINES ENTREPRISES A S'ADRESSER A DES CRIMINELS ORGANISES POUR SE DEBARRASSER DE LEURS PRODUITS TOXIQUES, SELON UN RESPONSABLE DE L'ETAT DE NEW YORK.

DE PLUS EN PLUS, LA PEGRE PREND EN CHARGE L'ELIMINATION DES DECHETS TOXIQUES, A DECLARE EN SUBSTANCE M. RONALD GOLDSOCK, ADJOINT DU MINISTRE DE LA JUSTICE DE CET ETAT, DANS UNE INTERVIEW PUBLIEE SAMEDI PAR LE NEW YORK TIMES. LES MALFAITEURS, A-T-IL EXPLIQUE, MELANGENT GENERALEMENT LES DECHETS DANGEREUX A DES ORDURES OU A DES SALES INDUSTRIELLES POUR LES FAIRE DISPARAITRE.

SELON LE NEW YORK TIMES, 14 MEURTRES COMMIS DANS L'ETAT DE NEW YORK DEPUIS 1959 SONT LIES AUX LUTTES INTERESTINES QUE SE SONT LIVREES DIVERSES MAFIAS POUR CONTROLER CE "MARCHE".

Lundi 6 juin 1983

## D Y N A M I Q U E

Des journaux font revivre l'épopée de la Libération. La cérémonie est suivie par La Voix du Nord à Sissonne ; par l'Alsace à Bâle. Le mythe est au rendez-vous : la cave d'Hoffmann-La Roche est baptisée "Fort Knox". Chacun se félicite de cette opération si magistralement réalisée.

Mais on ne peut laisser partir l'objet de tant de ressentiments sans rappeler, une fois encore, des questions. Ainsi l'Humanité tire-t-elle une dernière salve contre "le trust suisse" : "toutes ces précautions n'auraient-elles pas pu être prises plus tôt ?". La Voix du Nord rappelle les questions non éclaircies (même si, "officiellement..."). L'Alsace s'étonne de l'ignorance du boucher d'Anguilcourt qui recelait dans son hangar 41 fûts clairement numérotés, alors que tous les médias faisaient état de ces 41 fûts : "Il a pris tout ça pour des fûts de goudron. Rétrospectivement on croit rêver". Actualité-Environnement conclut pour sa part : "Ainsi cette affaire va-t-elle se terminer comme elle aurait dû commencer. Mais chacun doit avoir compris aujourd'hui le prix de la dissimulation et de l'irresponsabilité".

Libération attache pour sa part une importance toute particulière aux problèmes rencontrés aux USA dans le New-Jersey : "Les autorités gouvernementales du New-Jersey ont découvert jeudi dernier dans la zone industrielle de Newark de la dioxine à un taux mortel. Un ordre d'évacuation d'urgence pourrait être donné d'ici quelques jours. Sept ans après Seveso, les Américains se rendent enfin compte que la dioxine n'est pas un problème uniquement européen". Le journal présente l'enquête de son envoyé spécial.

Une dépêche ramène l'attention sur le navire incinérateur allemand Mathias II, interdit provisoirement d'activité : on a trouvé des traces de dioxine dans les fumées qu'il projetait.



I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (5)

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES (5)

2. THEMES

- 1° Un départ fort surveillé
- 2° Une opération magistralement menée
- 3° Questions en suspens
- 4° Enseignement
  - a) Bien tard
  - b) Le prix de l'irresponsabilité
- 5° Enquête sur la situation dans le New-Jersey

III - DEPECHEES D'AGENCES

- 1° Le Mathis II provisoirement interdit pour pollution par de la dioxine

## I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

1. Le Figaro : La dioxine sera brûlée à Bâle.
2. Le Parisien : La dioxine en Suisse.
3. Le Matin : La fin d'un feuilleton scandaleux.
4. Le Quotidien du Médecin : L'administration savait, accuse Paringaux.
5. La Croix : Dioxine, incinération dans quelques semaines.

## II - JOURNAUX PLUS TYPES

### 1. TITRES

1. La Voix du Nord : En attendant l'incinération des fûts.
2. L'Alsace : Fort Knox de la dioxine.
3. L'Humanité : Les fûts sont en Suisse à dix mètres sous terre.
4. Actualité-Environnement : Dioxine, le prix de l'irresponsabilité.
5. Libération : La dioxine est partie en Suisse. Alerte à la dioxine dans le New-Jersey.

### 2. THEMES

#### 1° Un départ fort surveillé

La Voix du Nord

(Voir page suivante)

Les opérations qui avaient débuté à 18 h 30 ont été menées sous le contrôle du juge d'instruction, M. Régis Vanhasbrouck, et de son greffier, M. Robert Belletti, du tribunal de Saint-Quentin, et en présence de très nombreuses personnalités civiles et militaires, venues superviser l'enlèvement de la dioxine.

Sur place, le conseiller général de Sissonne, le D' Lesoin, ne dissimulait pas sa satisfaction. Les 41 fûts allaient enfin quitter la ville dont il est le maire, et le camp militaire, où ils étaient entreposés depuis le 19 mai, date de leur découverte, à Anguilmcourt-le-Sart.

Dans le quartier des Thuillots, c'est dans une salle d'agrs que les fûts avaient été disposés. Le bâtiment ceinturé de rouleaux de fil de fer barbalés, se situe dans une zone retirée du camp de Sissonne, à 3 ou 4 kilomètres de l'entrée devant laquelle les journalistes attendaient le feu vert pour se précipiter... Le commandant du camp, le lieutenant-colonel Robert, ne dissimulait pas non plus sa satisfaction de voir les fûts quitter l'aire de Sissonne, tandis que le sous-directeur du groupe Hoffmann-La Roche supervisait également les opérations.

M. Hans Adam qui avait laissé tomber la veste pour la circonstance, avait été entendu préalablement par le juge d'instruction : c'est à lui que M. Régis Vanhasbrouck a « confié » les 41 fûts qui ont voyagé sous douane après qu'une société parisienne eût procédé aux formalités administratives.

Le magistrat saint-quentinois s'est assuré du chargement du dernier des 41 fûts et les scellés ont été apposés sur les véhicules.

Les deux policiers de l'antenne d'Amiens du S.R.P.J. et des photographes de l'identité judiciaire de Lille, ont également surveillé le chargement dans le cadre des commissions rogatoires confiées par le juge d'instruction. Ils devaient se rendre jusqu'à Mulhouse à la frontière franco-suisse.

Les journalistes avaient pu « opérer » dans le gymnase : les 41 fûts étaient bien là, dans leur couleur marron noir. Une étiquette à tête de mort portait la mention poison tandis qu'un autre adhésif faisait état du contenu des fûts dûment répertoriés de 1 à 41 et portant la mention Icmesa, la société de Seveso ayant élaboré accidentellement cette dioxine 10.000 fois plus toxique que le cyanure. Une autre étiquette rendait compte des composés aromatiques chlorés et l'on pouvait voir la fameuse formule T.C.D.D. et le terme dioxine dûment orthographié. Tournés sur eux-mêmes par les militaires aux mains gantées, et poussés sur des rouleaux, les fûts étaient pris en charge par un élévateur manié avec dextérité par un militaire.

Les représentants des différents services intéressés à l'opération d'enlèvement veillaient à ce que tout soit fait dans les règles : les ministères de l'Environnement, de l'Intérieur, de la Justice, la gendarmerie chargée de l'escorte des camions, les douanes, la direction interdépartementale de l'industrie (service des mines, etc.).

Le général Franceschi, adjoint au commandant de la deuxième région militaire, se trouvait naturellement sur place au côté du colonel Garmache, délégué militaire départemental.

M. Alain Le Gouic, procureur de la République à Saint-Quentin, était également présent au côté du substitut compétent de Leon, M. Kiriakides.

Bref, tout le monde intéressé par le dossier européen était sur place, lorsque les deux camions de la société Matzger-Richner de Bâle, s'ébranlèrent.

Seuls manquaient peut-être M. Bernard Paringaux et son employé, M. Jean-Michel Quignon, qui avaient réussi le tour de force le novembre 1982 de transférer à eux deux les 41 fûts de Saint-Quentin à Anguilmcourt-le-Sart. Hier, ce sont des dizaines de militaires

qui ont mené à bien cette délicate mission...

## 2° Une opération magistralement menée

### L'Alsace

« Nous sommes très heureux que les 41 fûts de diosmé soient maintenant tous notre responsabilité. Ici à Bâle nous nous sommes en toute sécurité. Il est 8 h du matin. L'homme qui vient de prononcer cette phrase sans l'ambiguïté de la société Hoffmann. La Roche est M. Fritz Weber, président du conseil d'administration de la firme multinationale allemande. Il est difficile de dire que on visage, de même que celui de M. André Fusterknecht, le directeur général suisse de la firme. Cependant, est indéniable qu'il exprime un soulagement intense après cette nuit des fûts qui s'est échelonnée sur dix mois.

Juste après, M. Gerber remercie l'un après l'autre les autorités françaises qui leur ont assuré dans le transit. M. Philippe Vesseron, conseiller technique du secrétariat d'Etat français de l'Environnement est le seul à Bâle hier soir pour assister à l'épilogue. Le commandant du camp militaire de Sissonne, le préfet de l'Aisne, les services français et suisses des douanes, la gendarmerie nationale et la police cantonale de Bâle, les responsables de l'entreprise de transports suisse Metzger et Richer qui a véhiculé la diosmé, les chauffeurs, tous les collaborateurs de la police mobilisés la nuit dernière, et la population bâloise pour son calme et sa compréhension.

### La EPSI de l'organisation

Il nous reste, ajoute le président à organiser maintenant les détails de l'incinération avec la société Ciba-Geigy. Nous sommes arrivés à la fin de cette histoire dont nous regrettons le déroulement antérieur mais dont nous pourrions dire bientôt qu'elle se sera terminée à la satisfaction de tous.

Les remerciements de M. Gerber ne sont pas dérisoires. Ils sont la conclusion d'une opération magistralement menée. Car on peut dire que le transit des fûts de Sissonne à Bâle a été géré dans l'huile sans aucune erreur notable. Comme si Hoffmann - La Roche avait voulu réussir - et elle l'a fait - que tout elle prend les choses en main efficacement et le travail bien fait sont ses impératifs qu'elle domine.

- 7 h 30 direction l'ambassade.
- 8 h le président Fritz Gerber en tête du directeur général pour les fûts Alsacien André Fusterknecht et de leur état-major. Il y a une conférence de presse illustrée par un film vidéo couvrant du début à la fin tout en raison de l'excès de nuit.

et par mesure de sécurité que nous voyons cela en détail.

Le camion a été déchargé par des ouvriers élevés. Après un pénible manœuvre et une ultime reconnaissance par le technicien suisse qui fut responsable de l'emballage à Sèvres, les «tonneaux» sont placés par les pompiers de l'usine dans un vaste monte charge et descendus au deuxième sol.

### 40 centimètres

- 8 h 30 cette fois on va voir sur place l'entrepôt intermédiaire. C'est Font-Aux. Les 41 fûts sont là, entassés les uns sur les autres, posés sur des palettes de bois. Les murs ont dans les 40 centimètres d'épaisseur. Les portes blindées en acier aussi. Cet endroit est isolé de toute activité chimique de l'usine. Il ne peut y avoir de feu. Il n'y a pas d'épau proche. La «cave» est absolument étanche. Une porte est définitivement condamnée. L'air est surveillé par un système électronique détectant toute présence étrangère. Il y aura des rondes, des contrôles, tout sera centralisé dans une cellule spéciale. 24 heures sur 24.

4 h 10 tout prêt au poste-frontière du Luthuchel à Saint-Louis (le fût pour nous français mais c'est lui l'endroit par lequel les camions il le droit de rentrer).

- Les douaniers suisses sont plus nombreux qu'à l'ordinaire. Une «Volvo 244» de la police cantonale équipée d'un gyrophaire à l'arrière, est tournée vers Bâle-Ville, prête à décoller. Les policiers sont tous équipés d'émetteurs-récepteurs.
- Côte française, une douanière, deux douaniers, un chef en civil, trois policiers de l'Air et des frontalières. Pas de panique, tout le monde est calme. Il fait 22°.
- 4 h 30 deux gendarmes parlent dans la radio de leur Éstalette. Le convoi est à dix minutes sur l'autoroute. Depuis Sissonne, toutes les prefectures ont été en état d'alerte et le trajet a été, indépendamment de l'escorte motorisée, «ouvert» par radio par la gendarmerie nationale. En cas de pépin.
- 4 h 45 d'une Renault 20 beige métallisé qui vient d'arriver à vive allure surprenant quatre collaborateurs de Hoffmann. La Roche. C'est l'avant-garde.
- 4 h 50 cette fois-ci c'est un «break» des douanes avec cinq fonctionnaires à bord. Pour aller plus vite, les formalités de débouquement viennent d'être faites en base campagne du côté de Saint-Louis-la-Chaux. See.

- 5 h des plaques blanches et des dignitaires de cabine approchent, certainement à plus de 80 km/h, le feu de Mulhouse est vite éteint, les deux camions Renault de la société bâloise rétrogradent à peine sous les éclairs des flashs. Les chauffeurs qui se sont relayés toute la nuit, ils sont tous dans la cabine, en prennent plein la vue, mais les camions-remorqueurs ne s'arrêtent. En première, la puissance de la reprise les fait un peu hoqueter. Le dispositif policier suisse est en place, Volvo en tête, moteurs latéralement et en queue. Les douaniers regardent fixer les poids lourds qui prennent de la vitesse.

Au deuxième grand carrefour, virage à gauche vers le quartier de la clinique. Le Rhin du fleuve à droite, un raccourci le long du fleuve, 70-80-90 km/h, même un peu plus. Les rues sont dévotées. A gauche, le camion de M. Hoffmann. La Roche. Les 100 mètres de la police avec sa BMW en travers de la rue. Les suivants d'Hoffmann. La Roche montent sur les trottoirs avec leurs voitures et passent les camions viennent de franchir les grilles de l'enceinte de l'usine.

- 5 h 15 on court. C'est le branle-battement. Derrière les grilles des vigiles de la société restent - le moment - de calmer des bourgeois allemands déchirés au propre et au figuré par toute cette agitation. Car il y a à peu près une centaine de journalistes français, suisses, allemands, italiens, anglais.

- 5 h 30 Roche offre les croissants et le café.
- 6 h les membres de l'association insistent à côté de nous. Ils ont fait encore trois après cette nuit de course. L'un d'eux dit «Le meilleur moment des fûts est fini, cela a pris une demi-heure». Il a aussi prononcé une impression de soulagement. Roche avait tout prévu, le structure de l'équipe ouvre une serviette, étale des filets sur la table et compte de quoi lui reste. Il y a le un ou deux centimètres de billets de 500 F. Quelques coupures moins grosses et beaucoup de monnaie. En cas de pépin, on aurait payé cette en liquide. Etienne Rapin.
- Dans le même truck, tout au des deux Renaults était étalé d'urgence. Si l'avait fallu, le camion aurait été ramorqué.
- 6 h 30 le conseil en milieu de M. Hoffmann s'assoit à notre table. Une discussion à l'hospitale suisse, mais la conversation vient surtout de son ville de domicile, les fûts de ce côté-ci de la frontière, cela lui convient.
- 7 h une journaliste de la radio de Bâle, elle a pas eu de protestation de la part des «Suisse» de la radio. On n'est pas peur. On a pris conscience de nos responsabilités.

Avant leur incinération par Ciba-Geigy à Bâle - l'hypothèse généralement écartée - une expertise de la diosmé et des matériaux contenus dans les fûts sera réalisée par un organisme indépendant en présence des services fédéraux de l'Environnement.

Question à M. Fusterknecht, ad quid l'incinération?  
Réponse: «On va faire diligence mais sans se précipiter. Un palan contenu dans l'un des fûts, par exemple, ne pourra pas être brûlé. Il sera qu'on le brûle. Mais rassurez-vous, cela ne sera peut-être quelques semaines, mais pas des années».

Question: «Pourquoi n'avez-vous pas envisagé l'incinération l'autonome dernier?»  
Réponse: «Lorsque les autorités allemandes nous ont pressés d'évacuer la diosmé, les fûts de Ciba-Geigy n'étaient pas opérationnels. Ils ne seront d'ailleurs homologués que la semaine prochaine».

Dernier regard aux fûts. De couleur brune, chacun au fait ils paraissent plus volumineux que ceux que l'on voit habituellement. Avec un éclatage galvanique et brillant, bouillonné, ils ont une capacité de 220 litres.

Le 10 septembre, la TCDD - nom scientifique et résidu de la diosmé - entrera en France dans des conditions pas encore très bien élucidées par le poste frontière de Vinsimille en privance de l'Inde. Hier 4 juin à 5 h du matin, elle passait en Suisse. Du territoire à l'autre, un cavale de dix mois et dix jours d'embarquement presque tous les pays d'Europe.

- 9 h la porte blindée bleu gris est refermée sur son principe contenu. Dessus, une grande pancarte jaune avec une tête de mort grandeur nature. Dessous une inscription en lettres capitales de dix centimètres de haut: «Gift». En français: «Poison».

- 9 h 05 c'est terminé on se réveille. Une heure de grèves de Roche, qui nous revu nos budgets. C'est presque «Giffier», il n'y a plus rien à voir.

- 9 h 15 le complexe Ciba-Geigy. La grande chimie française. La première étape de la diosmé. L'usine est la plus moderne allemande. M. Serge Reahin, on est en plein contrôle. Les mêmes les Suisses ont pas les moyens de changer le site de place et pour une fois qu'il est là.

- 9 h 30 la frontière. Les documents de 4 h sont repassés. C'est la conclusion. L'ode sans formalité nous frôle. Les deux journalistes ont malade un moment historique dans les fûts désertés de l'usine.

- 9 h 40 la douane est française. On peut rentrer en France, les fûts n'y sont plus. Paroquias est libre. M. Hoffmann est content. Hoffmann. La Roche repère son image de marque. Tout est bien qui finit bien.

3° Questions en suspens

## La Voix du Nord

Officiellement, c'est en raison de ses aveux passés devant le juge d'instruction, M. Régis Vanhasbrouck, que les quarante et un fûts ont été retrouvés dans la petite commune d'Anguilcourt-le-Sart, où il avaient été clandestinement transférés de Saint-Quentin le 8 novembre 1982. Mais l'on ne sait toujours pas si la fameuse solution négociée par M. Olivier Maurin est à l'origine des aveux de M. Paringaux, pas plus que ne semble avoir été établies les circonstances dans lesquelles le journal de R.F.A. « Die Welt » a obtenu son information sur la cachette d'Anguilcourt...

Si la traque a pris fin le 19

mai et si le jeu de piste des quarante et un fûts s'est achevé samedi matin dans la cave de la société Hoffmann-La Roche, beaucoup de questions restent sans réponses sur l'état actuel des informations obtenues par l'opinion publique.

Il appartient donc à la justice de faire connaître les tenants et aboutissants du rocambolesque itinéraire suivi par les fûts de Seveso, partis de la province de Meda, pour échouer dans la cachette peu sûre d'un abattoir désaffecté à Anguilcourt-le-Sart. Le dossier de Seveso a jeté un trait de lumière sur le monde de l'élimination des déchets industriels où le secret a force de loi...

## L'Alsace

Le boucher d'Anguilcourt-le-Sart possède la télévision, la radio. Ce secret venant que le commerçant avise qu'il fut boucher espion, celui-ci ne sache plus compter. Les fûts sont numérotés de 1 à 41. Or se sont bien 41 fûts de diosine qui avaient disparu.

Il a plus tout ce pour des fûts de godron, ou il a dit. Retrospectivement, on croit savoir. On avait le symbole vivant des trois petits singes. L'un n'entend pas, l'autre ne voit rien, le troisième ne dit rien.

4° Enseignementsa) Bien tard

## L'Humanité

L'affaire se termine donc bien. Mais franchement, toutes ces précautions n'auraient-elles pas pu être prises plus tôt par le trust suisse ?

b) Le prix de l'irresponsabilité

## Actualité-Environnement

L'émotion créée dans toute l'Europe par « l'affaire de la dioxine » a une origine simple : la stratégie d'irresponsabilité et du secret adoptée au départ.

Dès que les quarante-et-un fûts ont été retrouvés, Huguette Bouchardeau a tenu à ce que la suite des opérations se déroule, au contraire, au grand jour et en impliquant la responsabilité du groupe Hoffmann-La Roche. Celui-ci a répondu le lendemain 20 mai positivement aux exigences formulées en ce sens : il assumerait la responsabilité technique et financière des opérations, lesquelles se dérouleraient publiquement et en toute légalité et conduiraient exclusivement à une solution d'élimination définitive; il effectuerait les démarches nécessaires et en tiendrait informées les autorités françaises et étrangères concernées; il remettrait sous huitaine ses propositions au gouvernement français.

Le rapport a été effectivement tenu à Huguette Bouchardeau le 27 mai. Après d'ultimes mises au point, il a été convenu le 31 mai que la solution à retenir serait celle de l'incinération à Bâle dans les installations de Ciba-Geigy, sous réserve de l'accord des autorités de la Suisse pour le transfert des fûts sur leur territoire. Cet accord a été donné et rendu public le 1<sup>er</sup> juin par les déclarations des gouvernements suisse et français.

Ainsi cette affaire va-t-elle se terminer comme elle aurait dû commencer. Mais chacun doit avoir compris aujourd'hui le prix de la dissimulation et de l'irresponsabilité.

## 5° Enquête sur la situation

## Libération

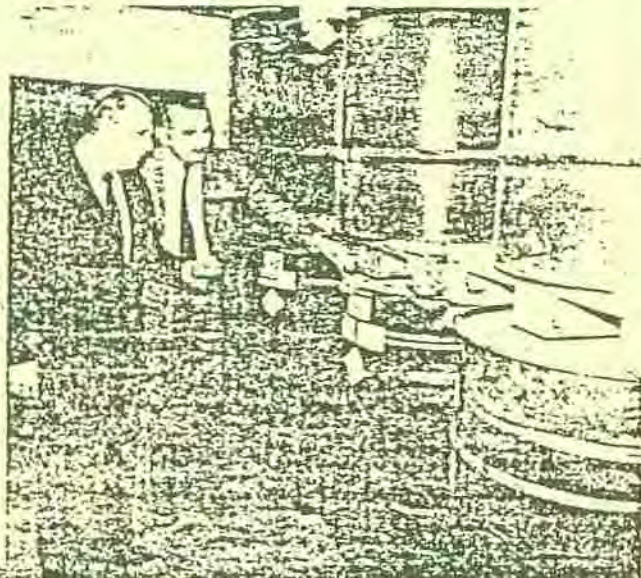
Deux fillettes sautent à la corde dans la poussière. Une vieille dame soigne les quatre plans de lait de son petit jardin. A quelques rues de là, sur le marché en plein air, on fait la queue chez le poissonnier. Les camionneurs boivent de la bière et s'apostrophent en riant. Le quartier d'Ironbound vit un samedi après-midi comme un autre. En apparence. Dans deux heures, tout sera devant le marché, condamné, aura été déménagé sur un site distant de plusieurs kilomètres. La vieille dame aura sur les pieds, et tout le monde attendra. Le « conseil d'innovation », donné par le Département de la Protection de l'Environnement (DPE) du New-Jersey, sera-t-il, comme on le craint ici, convoité en « ordre d'évacuation d'urgence » ?

Ironbound est la zone industrielle de Newark, dans le New-Jersey, où les autorités gouvernementales ont découvert, jeudi dernier, de la diosine, à un taux mortel, en brisure de la rivière Passaic, sur un terrain de deux hectares. L'entreprise Diamond Alkali fabriqua jusqu'en 1968 de l'Agent Orange. Ce défilant, dont l'efficacité fut prouvée notamment durant la guerre du Vietnam, contient de la diosine. Selon les premières estimations du DPE, le niveau de toxicité sur l'enceinte de la Diamond Alkali est de 500 unités par milliard, alors qu'une seule unité par milliard est considérée comme dangereuse. Les effets de la diosine sur l'homme n'ont pas encore été établis avec certitude. Chez les animaux, on sait qu'elle provoque des cancers et des complications à la naissance. En ce qui concerne l'homme, un rapport établi confidentiellement par une équipe de chercheurs britanniques, et révélé jeudi par l'Agence fédérale à la Protection de l'Environnement (EPA) fait état d'une relation étroite entre la diosine et les cancers de la peau. Les anciens combattants de la guerre du Vietnam se battent d'ailleurs depuis bientôt deux ans pour que le gouvernement reconnaisse que les cancers dont certains d'entre eux sont affectés proviennent de l'Agent Orange. Le docteur Joseph Prince, toxicologue du bureau de l'EPA à Chicago, a également mis en évidence l'action de la diosine sur le système immuno-régulateur. D'après ses conclusions, un taux « même faible de diosine pourrait entraver le fonctionnement des globules blancs », en entraînant « une très grande vulnérabilité aux maladies infectieuses et aux cancers ».

A Newark, pour l'instant, seul le sol de l'usine est contaminé avec certitude. Le reste du quartier pourrait bien l'être également, mais la population ne le saura pas avant mardi, au mieux. Dans l'intervalle, le gouvernement de l'Etat a conseillé à la centaine de personnes habitant à proximité de l'ancienne entreprise, d'aller se réfugier dans le WPCA du centre-ville. Proposition que tout le monde a rejeté avec énergie. « Ce jour 80 ans que j'habite dans cette maison, dit Esther Trechel, et là voudriez que je m'en aille, comme ça ? Et ma maison, qui s'en va, elle sera remplacée par une autre. Je suis sûre que ça ira mieux. »

## PERSONNE NE VEUT S'EN ALLER

Le long de l'Ivory Street, là sur qui débouche sur la rue à présent ensablée d'herbes folles de l'ancienne Diamond Alkali, une vingtaine de maisonnettes à un étage se disputent un maigre espace, entre unités



Les 41 jours de diosine de Soledad temporairement entreposés du camp militaire de Saigona ont été transférés vendredi dernier à Sâle en Suisse.

chimiques et entrepôts desséchés. L'air est tellement pollué d'odeurs et de fumées, provenant pour la plupart d'une entreprise de peinture, qu'on a l'impression de pouvoir le palper. « Vous sentez quelque chose, vous ? » s'étonne Robert Coppola, en descendant de sa camionnette. Nous, on est tellement imbibé de toutes ces saloperies qu'on ne s'en rend même plus compte. La diosine, ils me font bien rire. Avec le temps, je crois qu'on est vacciné ».

Sa voisine, Marianne Vucolo, une petite bonne femme d'une trentaine d'années, n'est pas moins amère. « Allez voir à la mairie, ils ne connaissent pas. Il y a deux ans, ma mère est morte, elle vivait avec moi. Cancer du foie. Manger les salades du jardin sans les laver, voyez ce que je vous dis ? Mais parlez-moi de ça ? Et avec quel flic ? Je suis au chômage, et cette maison ne vaut plus rien. Vous savez qui nous a renseigné à propos de la diosine ? Les journalistes, en venant nous interroger pour savoir si on allait partir ou pas ? Un merdier, un vrai merdier ». Quant au marchand d'objets dans le stand devant déménager en même temps que l'ensemble du marché d'Ironbound, il chiffre son amertume en laçant du poing sur le comptoir. « 1000 dollars ? 3000, qu'ils me fassent passer avec leurs avions à la fin ! »

C'est clair, personne ne veut s'en aller. Un comité de quartier n'est même pas pour mettre sur pied une commission de « contre-enquête ». « Nous aurons nos propres scientifiques, médecins et avocats », dit Bob Callahan, un des responsables. « Ils ne nous font confiance au gouvernement. Discutez de la diosine du jour au lendemain quinze ans après sa production, arrêtez que c'est bizarre ».

L'affaire a en effet démarré de la façon la plus étrange qui soit. Le maire Gibson affirme mordicus avoir reçu « une lettre anonyme en provenance de Porto-Rico ». Il est incapable de se souvenir de la date exacte de réception de la lettre, mais il déclare néanmoins avec assurance : « C'était il y a six mois, à peu près, et je l'ai fait parvenir immédiatement dans les bureaux du gouvernement ». Le prélèvement d'échantillons sur le terrain de l'usine par les services de l'environnement, n'a été effectué qu'il y a une quinzaine de jours. Mais selon James Sapienza, porte-parole du gouverneur Thomas Kean, ce « soit-disant délit s'explique suffisamment. Nous avons agi de façon parfaitement efficace. Le gouvernement du New-Jersey est une institution honorée et courageuse ».

## 9 ANS D'ATTENTE

L'agence de presse Associated Press donne cependant une version fort différente des faits. Le 30 juin 1983, neuf ans après le départ de Diamond Alkali, le président de l'entreprise William Mitchell, envoie un mémorandum au président de l'entreprise qui a succédé à la Diamond Alkali sur le site de Ivory Street. Le télégramme annonce que la Diamond Alkali fabriqua du 2, 4, 5-T (l'Agent Orange) et qu'elle avait enterré sans précautions les déchets dans le sol. Mitchell ne fait pas de réponse. William Mitchell entre en contact avec les journaux d'Associated Press Robert Maut. Celui-ci se saisit de l'affaire, contacte l'EPA, le gouvernement, et instances gouvernementales du New-Jersey sans que personne ne réagisse. Le Service des Sites Abandonnés, contacté par le l'usine était effectivement désaffecté en 1974 se déclare de toute responsabilité et

transfèrent le dossier au Service des Déchets Dangereux. « Ceci vous concerne directement », affirment les premiers. « Non, retournez les seconds, c'est vous que cela concerne, puisqu'aucune des unités ne fonctionne ». Deux ans après, le gouvernement vient néanmoins excuser le retard qui a été pris et s'adressant à la population au cours d'une visite effectuée vendredi dans le quartier : « La diosine se compte en unités par milliard. C'est un travail très délicat, vous savez. C'est comme chercher une aiguille dans l'intérieur de 34 années ».

## LA PREMIERE ALERTE

La première alerte émise à la diosine aux Etats-Unis remonte à l'affaire du Love Canal, en 1978, lorsque tout un quartier de la ville proche des chutes du Niagara avait dû être évacué et interdit d'accès. Mais c'est la contamination de Times Beach, dans le Missouri, qui est véritablement à la base de la prise de conscience du système américain. Times Beach avait été utilisé à un taux comparable à celui de Newark, par la diosine répandue intentionnellement sur les chemins de fer pour maintenir la poussière au sol. Avec les fortes pluies et les inondations du mois de décembre, toute la ville avait fini par être touchée. En 1980, le gouvernement fédéral a racheté le quartier des 2500 habitants de Times Beach pour 33 millions de dollars. Peu à peu, aucune décision semblable n'a été prise et le cas concerne Newark. « Nous espérons pour une mesure de précaution, précise le gouverneur Kean. Nous ignorons comment le sol a été contaminé. Mais l'usine a opéré 2 deux reprises, dans les années 50 et dans les années 60, et des projections de diosine ont pu se faire à ce moment-là. Nous voulons que cet endroit soit parfaitement sûr pour les habitants ».

Samedi, le secteur d'Edison Township, à quelques dizaines de kilomètres au sud de Newark, a également été déclaré « zone dangereuse ». Edison Township était le siège de l'entreprise Insecticides Corporation et certains échantillons de sol revêtus jusqu'à 1200 unités par milliard de diosine. Des autres secteurs de l'Etat du New-Jersey, dont, dans ma foulée, elle place sur une carte rouge en tant que « zones potentiellement dangereuses », s'est exclamé le gouverneur Kean.

Enfin, l'Etat de New-York, voisin du New-Jersey, a annoncé à son tour samedi, soit « l'ouverture d'une enquête préliminaire ». Sept ans après Saigona, l'Amérique se rend enfin compte que la diosine n'est pas qu'un problème européen.

III - DEPECHEs D'AGENCES1° Le Mathis II provisoirement interdit pour pollution par de la dioxine

AFP, Hambourg, 14 Jh. 59

LE NAVIRE INCINERATEUR OUEST-ALLEMAND "MATHIAS 2" A ETE OBLIGE DE SUSPENDRE SES ACTIVITES APRES QUE L'ON AIT TROUVE DES TRACES DE DIOXINE DANS LES FUMES QU'IL REJETAIT EN HAUTE MER, A-T-ON ANNONCE LUNDI A L'INSTITUT HYDROGRAPHIQUE DE HAMBOURG.

DES EXPERTS DE L'INSTITUT, QUI ACCORDE LES AUTORISATIONS D'INCINERATION DE DECHETS INDUSTRIELS DANGEREUX EN MER, ONT EFFECTUE RECENTMENT DES TESTS SUR LE NAVIRE "MATHIAS 2" ET ONT TROUVE DES TRACES DE DIOXINE, PRODUIT HAUTEMENT TOXIQUE, DANS LES FUMES REJETEES, CE QUI CONSTITUE UNE VIOLATION DE LA LOI SUR LA PROTECTION DES OCEANS, A-T-ON PRECISE.

UNE ETUDE DE FIN 1982 AVAIT DEJA PERMIS DE TROUVER DES EMISSIONS DE 40 A 50 GR DE DIOXINE LORS DE L'INCINERATION DE QUELQUE 1.4000 TONNES DE DECHETS, A-T-ON AJOUTE.

LA SOCIETE EXPLOITANTE DU NAVIRE A ANNONCE DE SON COTE QU'ELLE ALLAIT FAIRE CONSTRUIRE UN NOUVEAU FOUR QUI SEMBLE ETRE A L'ORIGINE DE L'IMPORTANTE EMISSION DE DIOXINE.

Mardi 7 juin - Mardi 3 août 1983

## D Y N A M I Q U E

Les 41 fûts ont repassé la frontière. L'opération s'est déroulée sans accroc et sans secret. Les accords entre toutes les parties concernées étaient acquis. Le stockage est réalisé en toute sécurité. La destruction finale est planifiée, Ciba-Geigy acceptant d'incinérer les déchets dans son four. On arrive au terme de la crise.

Pourtant, une crise ne se termine pas ainsi de façon tranchée. Elle laisse derrière elle une traînée pouvant toujours poser problème : rejets, répliques, on peut recourir à bien des mots pour évoquer ce phénomène. En fin de crise, le processus de cicatrisation doit s'imposer sur ces autres forces contraires. On le voit dans ce cas.

### 1. LE FRONT BALOIS

Les fûts sont enfin en lieu sûr et chacun s'en réjouit. Les experts, les officiels ont fait un travail d'horlogerie. Une question cependant reste présente : s'agit-il des fûts litigieux ? La question est posée (Presse-Océan, 7 juin) et largement murmurée : on va même jusqu'à laisser entendre que tout, depuis Anguilcourt, est une gigantesque mise en scène. Encore une fois, dans cette bataille de communication à grande échelle, une stratégie de crédibilité est à mener, ce qu'ont bien perçu les tenants d'une ouverture à la presse.

La levée du boycott est prononcée par ceux qui l'avaient décrété (7 juin). Enfin Hoffmann-La Roche est libéré de cette action.

Mais le Mouvement National de Lutte pour l'Environnement, qui s'est porté partie civile à Saint-Quentin, demande l'inculpation du PDG de la société. Certes, il s'agit là d'une action moins embarrassante que le boycott, mais elle montre bien que l'on ne peut passer brutalement au ciel serein.

L'incinération est prévue à Bâle. Le four fait l'objet d'une curiosité internationale... Et la question ressurgit : pourquoi ne pas l'avoir retenu comme solution dès le début ? S'il n'était pas prêt, on pouvait toujours passer par le stockage provisoire auquel on a recours (L'Alsace, 10 juin). Il y a plus : l'incinération ne semble pas une solution à la portée de la main : de quelques semaines on passe à "pas avant la fin de l'année" (Le Matin, 22 juillet), puis à "pas avant un an... si elle a lieu" (Le Figaro, 23 juillet).

### 2. LE FRONT DE SAINT-QUENTIN

La justice suit son cours. La presse aussi. A travers un long entretien avec B. Paringaux, les journaux locaux développent leurs thèses, l'inculpé ayant des vues très proches de ce que la presse régionale a soutenu des semaines durant. Retenons les points principaux de cet entretien dans lequel B. Paringaux apporte



un certain nombre de réflexions, mais peu de révélations, sur les questions en suspens.

- B. Paringaux veut souligner que Jacqueline Denis-Lempereur "tenait ses sources du ministère de l'Environnement". Ceci pose une question générale : comment concilier cette thèse avec l'idée, également diffusée, selon laquelle l'Environnement était partisan du secret maximum ? Mais ce n'est là qu'une question de plus qui n'efface pas les autres.
- B. Paringaux interprète ses difficultés comme une tracasserie administrative supplémentaire, vengeance personnelle de M. Vesseron, ingénieur au service des Mines de Marseille au temps de l'affaire Incimer. L'interviewé apporte comme argument, entre autres, une réflexion de M. Vesseron rapportée par Le Figaro : "C'est lorsque nous nous sommes rendus compte que Bernard Paringaux risquait deux mois de prison que nous avons décidé d'agir".
- Sur la "solution négociée", B. Paringaux déclare : "Il y avait peut-être, à ce moment, dans les négociations étendues qui avaient été entamées, une solution qui, effectivement, prévoyait, en accord avec le gouvernement certainement, une élimination discrète des fûts".
- A propos de l'affaire Die Welt, la thèse de B. Paringaux est du même type que celle des journaux de Saint-Quentin : "Il n'y a pas eu de fuite allemande. Là encore, il s'agit d'une exploitation habile". On retrouve l'idée publiée auparavant : une fuite bien française, lâchée à l'étranger.
- M. Paringaux dit tout ignorer de la visite mystérieuse qu'aurait reçue J. M. Quignon. Mais l'intéressant est ailleurs : le journaliste, cette fois, se garde de tout conditionnel lorsqu'il rapporte cette visite ; le journaliste, seconde précision intéressante, écrit que ces inconnus "s'étaient présentés comme appartenant au gouvernement français". La Voix du Nord l'avait laissé entendre : ceci est dit clairement au détour de cette phrase. Précédemment, il avait été dit que ces deux émissaires étaient "haut placés". Le journal ne révèle cependant pas davantage ses convictions.
- M. Paringaux déclare que "Mme Bouchardeau a été roulée dans la farine par les fonctionnaires de son Environnement". On retrouve les mêmes idées que celles développées plusieurs semaines durant à Saint-Quentin : Mme Bouchardeau est tenue pour ridiculisée ; la cible principale est son entourage.
- Le Courrier Picard fait un usage à grande échelle de ces appréciations : un encadré spécial est consacré à Mme Bouchardeau "roulée dans la farine".
- Enfin, un encadré précise que M. Paringaux dément appartenir encore au SDECE. Ce thème affleure donc aujourd'hui, après être resté en filigrane jusqu'alors : on se contentait d'allusions (San Antonio, "honorables correspondants"...).
- Une dernière fois, l'Environnement est épinglé : "Le chef de cabinet de Mme Bouchardeau avait indiqué que l'appartenance de M. Paringaux au SDECE n'avait pas gêné les services de l'Environnement".
- Le Courrier Picard ajoute quelques lignes à l'interview de B. Paringaux. Il faut s'attacher à ces lignes adressées prioritairement au procureur général : "Cette affaire toute simple montée en roman par les journalistes", disait le

procureur général Marcel Dorwling Carter qui conviendra qu'à ce niveau la presse a bénéficié de nombreuses collaborations !". Que signifie ce clin d'oeil espiègle ?

### 3. SCIENCE ET VIE

Jacqueline Denis-Lempereur publie un second article le 26 juin. Elle fait le point des anomalies (ou d'une partie d'entre elles : peut-on tout publier ?) que comporte l'affaire.

Il y a des anomalies qui conduisent à la mise en place de conditions générales défavorables : des délais importants dans le traitement du problème des déchets de Seveso, l'inefficacité des trois commissions qui coiffaient l'opération, le sens des responsabilités assez étroit des autorités italiennes, l'inadaptation des législations nationales et européennes, le voile épais qui couvre les expéditions de déchets.

Il y a les anomalies qui, plus directement, donnent au problème un caractère aigu : les mensonges ou demi-inexactitudes livrés aux autorités françaises (l'auteur souligne avec malice : "Il paraît, selon un juge français, que le mensonge est un péché, mais non un délit") ; l'indélicatesse des Italiens, l'usage d'astuces légales mais peu honorables.

Enfin, il y a les anomalies qui précipitent dans la crise :

- Neuvième anomalie : "à aucun moment, et du haut en bas de l'échelle des responsabilités, il semble que personne n'ait pris clairement conscience de la nature dangereuse des déchets, du caractère périlleux de leur transport, des risques inhérents à leur enfouissement ou destruction. Les responsables ont agi comme s'il s'agissait d'une cargaison de sardines avariées ou de biscuits à la cuiller gâtés, parce que la législation en place n'est pas efficace".
- Dixième anomalie : "le manque de cohésion entre les administrations françaises. Les Douanes mettent un temps fou à retrouver un document-clef, le ministère de l'Environnement ne se soucie pas de la piste offerte par le ministère des Relations Extérieures...".

Ajoutons une onzième anomalie : Jacqueline Denis-Lempereur n'explique pas comment elle a pu découvrir la cachette d'Anguilcourt. Elle fait seulement référence à une "coïncidence".

### 4. MME BOUCHARDEAU

Dans une lettre à la fédération de l'Aisne du PSU, Mme Bouchardeau souligne ce qui, à ses yeux, est l'essentiel : une politique - la responsabilité du producteur ; des moyens - des mesures nouvelles adoptées par le Conseil des Ministres le 11 mai, "en vue de prévenir le renouvellement de telles affaires et de mettre fin aux pratiques de clandestinité".

Mais la résolution d'une crise, la gestion prolongée des problèmes qu'elle a révélés ne peuvent s'opérer et s'apprécier sans référence au contexte général. Au cours de l'été 1983, le contexte de l'affaire des 41 fûts reste bien fourni :

- Bonn rappelle qu'il reste 150 tonnes de déchets contaminés à Seveso.
- Le procès de Seveso arrive, tant bien que mal, à s'ouvrir.
- Les grandes figures du dossier sont encore examinées par les journaux : ainsi la mine d'Herfa Neurode, "la plus grande poubelle d'Europe".
- Les progrès engagés pour la réglementation européenne du transport des déchets.
- Les problèmes colossaux rencontrés aux Etats-Unis dans ce domaine de la dioxine en particulier et celui des déchets en général. Une nouvelle fois d'ailleurs Hoffmann-La Roche est concerné, comme poursuivi par la guigne, sur ce nouveau front américain.
- Enfin, de nouvelles alertes ont lieu en Europe : Hambourg, Linz (Autriche), Anvers. Ces alertes ne sont pas seulement des "accidents". Elles rappellent que l'alerte des 41 fûts qui, elle, a donné lieu à une crise, traduit bien une situation générale appelant des actions en profondeur. Ne pas succomber à une crise est une chose, traiter au fond les questions qui la portent est une exigence à ne pas oublier.

D O C U M E N T SI - EPILOGUE PROVISoire DE L'AFFAIRE DES 41 FUTS

- 1° Une question : les fûts livrés à Bâle sont-ils les originaux ?
- 2° La levée du boycott
- 3° Hoffmann-La Roche prise pour cible par le MNLE
- 4° L'incinération des déchets livrés à Bâle
  - a) Le four de Ciba-geigy : une curiosité internationale
  - b) Question : pourquoi cette solution ne fut-elle pas retenue dès l'origine ?
  - c) 22 juillet : pas d'incinération avant six mois
  - d) 23 juillet : pas d'incinération avant un an (si elle a lieu...)
- 5° L'action judiciaire contre B. Paringaux
  - a) De nouvelles inculpations sont notifiées à B. Paringaux
  - b) Conférence de presse de B. Paringaux : "L'administration m'a autorisé à poursuivre mes activités à Saint-Quentin"
- 6° Le front de Saint-Quentin : longue interview de B. Paringaux par les journalistes locaux
  - a) Le portrait de B. Paringaux
  - b) 150 tonnes à l'origine, 41 fûts dans la précipitation
  - c) La destination finale, Saint-Quentin, les déclarations italiennes, Anguilcourt
  - d) Jacqueline Denis-Lempereur : renseignée par l'Environnement
  - e) Les "lettres de cachet", Philippe Vesseron, la vengeance
  - f) L'Environnement : des apprentis sorciers, des jeux personnels
  - g) La "solution négociée, le ministère de l'Environnement et les autres
  - h) La mystérieuse visite faite à J. M. Quignon
  - i) Le silence de l'inculpé
  - j) "J'ai été roulé"
  - k) Mme Bouchardeau : "roulée dans la farine par les fonctionnaires de l'Environnement"
  - l) B. Paringaux poursuivra ses activités
  - m) Secret ou transparence : le problème de la psychose
  - n) Conclusion codée de l'entretien
  - o) Mise en valeur toute particulière d'une attaque de Mme Bouchardeau par l'interviewé. La question du SDCE
- 7° Science et Vie : Seveso, une histoire parmi tant d'autres
- 8° Réponse de Mme Bouchardeau à la fédération de l'Aisne du PSU

## II - CONTEXTE GENERAL

- 1° **Bonn rappelle qu'il reste 150 tonnes de terre contaminée par la dioxine à Seveso**
- 2° **Le procès de Seveso**
  - a) Nouvelle reprise, nouvel arrêt : mort subite du procureur
  - b) Nouvelles demandes présentées à la reprise
  - c) Retour sur les jours suivant la catastrophe
- 3° **Herfa Neurode : "Au cœur de la plus grande poubelle d'Europe"**
- 4° **La réglementation européenne**
  - a) Plan de mesure adopté par le parlement européen pour le transport des déchets dangereux
  - b) Une réglementation dans les six mois
  - c) Renforcement de la proposition de directive
- 5° **Problèmes à grande échelle aux Etats-Unis**
  - a) De Times-Beach (Missouri) à Newark (près de New-York)
  - b) Dioxine dans le New-Jersey : Givaudan-Hoffmann-La Roche mis en cause
  - c) Nouvelles découvertes dans le Missouri
  - d) L'élimination des déchets chimiques, nouveau débouché pour la mafia
- 6° **Nouvelles alertes à la dioxine en Europe**
  - a) Hambourg : découverte de bidons de chlorophénol
  - b) Linz (Autriche) : fermeture d'une usine de trichlorophénol
  - c) Anvers : chargement de dioxine entré clandestinement
  - d) Vers une affaire Linz ?

## I - EPILOGUE PROVISOIRE DE L'AFFAIRE DES 41 FUTS

### 1° Une question : les fûts livrés à Bâle sont-ils les originaux ?

7 juin, Presse-Océan, : La couleur des fûts fait jaser

Les fûts de dioxine livrés à Bâle pourraient ne pas être les originaux, ont indiqué hier des organisations progressistes (POCH).

Dans une interpellation au grand conseil bâlois, leur présentant M. Willi Gerster, a demandé au gouvernement cantonal, s'il avait procédé à l'identification de ces fûts. M. Gerster a ajouté qu'il aimerait également savoir pourquoi les fûts ont été repeints et rénumérotés. Lorsqu'ils avaient quitté Seveso, ces fûts étaient bleus, alors que maintenant ils sont bruns.

### 2° La levée du boycott

7 juin, AFP, Paris, 15 h. 56

- LES QUATRE ORGANISATIONS QUI AVAIENT LANCÉ LE 21 AVRIL UNE CAMPAGNE DE BOYCOTTAGE CONTRE LES PRODUITS DE LA SOCIÉTÉ SUISSE "HOFFMANN-LA ROCHE" DANS L'AFFAIRE DES FUTS DE SEVESO, ONT LEVÉ MARDI CETTE MESURE QUI, AFFIRMENT-ELLES, A "CONTRIBUÉ PAR LA CONTRAINTE À FAIRE SURGIR LA VÉRITÉ".

"LE BOYCOTTAGE ADAPTE À LA SITUATION D'EXTREME URGENCE QUE NOUS AVONS CONNUE NE NOUS SEMBLE PLUS PROPICE À ENCOURAGER LA RECHERCHE DANS LA SÉRÉNITÉ DE LA SOLUTION LA MEILLEURE POSSIBLE POUR L'ÉLIMINATION DE LA DIOXINE", DÉCLARENT CES ORGANISATIONS DANS UN COMMUNIQUÉ COMMUN.

"L'UNION FÉDÉRALE DES CONSOMMATEURS", "GREENPEACE", "LES AMIS DE LA TERRE" ET LA "FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS DE PROTECTION DE LA NATURE" ESTIMENT CÉPÉNDANT QU' "IL N'Y A PAS LIEU DE CRIER VICTOIRE". "EN EFFET, DISENT-ELLES, HOFFMANN-LA ROCHE N'A PAS APPORTÉ DE RÉPONSE SATISFAISANTE, NI SUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS, NI SUR LE SORT DES DÉCHETS À VENIR, NI SUR LA LEVÉE DU SECRET AVEC ACCÈS AUX INFORMATIONS PAR LES ASSOCIATIONS ÉCOLOGIQUES ET DE CONSOMMATEURS".

"HOFFMANN-LA ROCHE", QUI LE 4 JUIN A ENTREPOSÉ PROVISOIREMENT DANS SES INSTALLATIONS À BALE LES 41 FUTS DE DIOXINE DANS L'ATTENTE DE LEUR INCINÉRATION PAR LA SOCIÉTÉ "CIBA-GEIGY", AVAIT, DANS UNE LETTRE ADRESSÉE AUX MÉDECINS, AUX PHARMACIENS ET AU MONDE AGRICOLE POUR LES ASSURER DE SA BONNE FOI, QUALIFIÉ CE BOYCOTTAGE DE MESURE "PARTICULIÈREMENT DÉPLACÉE".

- Informations reprises le 8 juin dans Les Echos, Le Figaro, Le Parisien Libéré.

### 3° Hoffmann-La Roche prise pour cible par le MNLE

9 juin, AFP, Paris, 12 h. 18

LE "MOUVEMENT NATIONAL DE LUTTE POUR L'ENVIRONNEMENT" (MNLE), SEULE ORGANISATION A S'ETRE PORTEE PARTIE CIVILE A SAINT-QUENTIN (AISNE) DANS L'AFFAIRE DES 43 FUTS DE DIOXINE, A DEMANDE OFFICIELLEMENT DANS UNE LETTRE AU GARDE DES SCEAUX L'INCUPLATION DU PDG DE LA SOCIETE "HOFFMANN-LA ROCHE", QUI, DIT-IL, ETAIT "PARFAITEMENT TENUE AU COURANT" DE LA DESTINATION DES FUTS.

LE MNLE, QUI S'APPUIE SUR SA CONNAISSANCE DU DOSSIER DE L'INSTRUCTION POUR DEMANDER CETTE INCUPLATION, RAPPELLE QUE SELON LE PRINCIPE EXPRIME PAR LE GOUVERNEMENT ET PAR LA JURISPRUDENCE "LE PRODUCTEUR D'UN PRODUIT DANGEREUX ES RESPONSABLE DES ACCIDENTS POTENTIELS POUVANT INTERVENIR ET QU'IL EST TENU DE FAIRE ASSURER SOUS SON CONTRÔLE, L'ELIMINATION DES DECHETS CONFORMEMENT A LA REGLEMENTATION".

EN CONSEQUENCE, LE MNLE DEMANDE L'INCUPLATION DU PDG DE "HOFFMANN-LA ROCHE" COMME "PRINCIPAL RESPONSABLE DE LA VIOLATION DE LA LOI DU 15 JUILLET 1975" (SUR L'ELIMINATION DES DECHETS INDUSTRIELS).

LE MNLE ACCUSE, PAR AILLEURS, M. BERNARD PARINGAUX, GERANT DE LA "SPELIDEC" CHARGEE DU TRANSPORT DE LA DIOXINE, D'AVOIR "OUBLIE DE DIRE" LORS DE SA CONFERENCE DE PRESSE TENUE A MARSEILLE LE 1ER JUIN "QU'IL AVAIT PARFAITEMENT TENU INFORME LA FIRME "HOFFMANN-LA ROCHE" DE SON INTENTION D'ENTREPOSER LES 43 FUTS DE DIOXINE DANS DES LIEUX NON CONTROLES ET NE RESPECTANT PAS LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR".

### 4° L'incinération des déchets livrés à Bâle

#### a) Le four de Ciba-Geigy : une curiosité internationale

10 juin : l'Alsace

Depuis l'annonce que c'est la firme Ciba-Geigy de Bâle qui incinérerait les fûts de dioxine de Seveso actuellement entreposés chez Hoffmann-La Roche, le four de Ciba-Geigy est l'objet de curiosité internationale. De tous les pays, journalistes et industriels demandent à Ciba-Geigy l'autorisation de visiter ces installations. Une visite guidée était prévue depuis plusieurs mois pour les participants au salon Pro Aqua - Pro Vita (salon international et journées d'information de la protection du milieu vital, eau, eaux usées, déchets, air, bruit) qui se déroule actuellement à Bâle. La direction de Ciba-Geigy a

decide de l'annuler, de meme que toutes les autres visites. Le four est actuellement inspecte par les services officiels badois qui devraient accorder prochainement l'autorisation de mise en exploitation. «Nous avons decide de fermer les installations au public temporairement car nous ne voulons pas que les autorités aient l'impression que Ciba-Geigy veut exercer sur elles des pressions afin d'obtenir l'autorisation d'incinerer les déchets industriels», declare M. Walter Strasser, chargé des relations avec la presse, assurant que les représentants des medias seraient invites a une visite des que l'expertise sera terminée.

#### b) Question : pourquoi cette solution ne fut-elle pas retenue dès l'origine ?

10 juin : l'Alsace

le contrat d'évacuation des fûts de Seveso avec Mannebach, le projet de four de Ciba-Geigy était bien avancé. Pourquoi alors la solution baloise que l'on présente aujourd'hui comme idéale et sans ris que, n'a-t-elle pas été choisie par Roche? Les fûts pouvaient bien être entreposés en attendant le mix en route du four. C'est d'ailleurs ce qui est arrivé, de façon imprévue par Roche.

c) Pas d'incinération avant six mois

22 juillet : Le Matin

**N** Suisse, c'est bien connu, on a le goût de la précision. Aussi, dans la tâche délicate qui consiste à éliminer le contenu inquiétant des quarante et un fûts entreposés depuis le 4 juin dans les sous-sols de la firme Hoffmann-La Roche, rien ne saurait être laissé au hasard. Après six semaines de réflexion et de préparation, le groupe de travail chargé de mettre en place le dispositif d'élimination de la dioxine vient d'expliquer dans un long communiqué la procédure qui, d'ici à la fin de l'année, devrait permettre d'en finir avec ce qui est aussi un véritable poison politique. Une procédure à laquelle seront associées un grand nombre d'institutions politiques et scientifiques : le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de l'Office de la protection de l'environnement ; le canton de Bâle-Ville, qui, pour la première fois, se mêlera officiellement des affaires de la chimie

bâloïse ; mais aussi une kyrielle de comités, commissions et groupes d'experts dont l'énumération occupe à elle seule une page entière du communiqué.

A la Confédération incombe ainsi « le devoir de haute surveillance ». Au canton, la responsabilité de la mise sur pied du projet, avec l'assistance d'une commission d'experts composée de médecins, de chimistes, de spécialistes en déchets et en fumées. La mise en œuvre étant confiée au Département des travaux publics de Bâle.

Trois groupes de projet ont été constitués, chacun avec une mission spécifique. Le premier sera chargé de l'identification définitive du contenu des quarante et un fûts, du conditionnement des déchets, de leur transport ainsi que des mesures de sécurité et de protection sanitaire nécessaires au bon déroulement de ces opérations. Le second procédera, là encore avec toutes les précautions qui

s'imposent, aux tests, aux analyses puis à l'incinération qui — le communiqué cependant ne le dit pas — devrait s'effectuer dans les fours spéciaux d'une autre firme pharmaceutique bâloïse, Ciba-Geigy. Enfin, le troisième groupe aura pour tâche unique de veiller à la bonne information des autorités et du public.

Dans cette affaire, les autorités helvétiques ont préféré se hâter lentement, avec entre autres le souci de ne pas effrayer l'opinion locale plutôt bien disposée — contrairement à celle de la Suisse romande, plus sensibilisée aux problèmes d'environnement.

Conformément aux engagements pris par ses dirigeants, ce sera Hoffmann-La Roche qui paiera les frais de cette longue opération. « Tous les frais », insistent les responsables gouvernementaux. Après cette malencontreuse affaire, il est vrai que la chimie bâloïse a besoin de se refaire une vertu.

Ce qui ne l'empêche nullement de se défendre contre les critiques dont elle est l'objet et qui, selon elle, seraient alimentées par Moscou. Une accusation qu'elle tente d'étayer en faisant circuler des copies de documents « secrets » élaborés en 1981 à Budapest par les syndicats communistes de la chimie, membres de la FSM, la centrale internationale dominée par l'URSS. De quoi faire frémir. Mais pas au point d'oublier la présence bien réelle du poison de Seveso.

d) Pas d'incinération avant un an (si elle a lieu...)

23 juillet, Le Figaro

Ils avaient été acheminés en Suisse le 5 juin dernier, quelques jours après leur découverte dans un dépôt désaffecté de Danguicourt-le-Sart, dans l'Aisne.

On croyait alors que cet invraisemblable péripétie allait toucher à sa fin. L'Europe entière avait été tenue en haleine des mois durant, chaque gouvernement s'efforçant de localiser le poison. Cette course à la dioxine avait duré huit mois.

Chacun s'attendait donc à ce que l'opération d'élimination soit entreprise en Suisse sans délai. En fait, de longs mois seront en-

core nécessaires pour mettre au point le processus.

On sait que les déchets devaient être brûlés dans le four de l'autre géant de la chimie, Ciba-Geigy. Si l'on en croit Rodolfo Pedrol, directeur de l'Office fédéral de la protection de l'environnement, il y a bel et bien quatre-vingt-dix-neuf chances sur cent pour que le projet soit mené à bien. Il l'a affirmé hier au cours d'une conférence de presse à Berne mais les préparatifs seront longs et pourraient se poursuivre durant une année.

Les propos de Rodolfo Pedrol, qui se voulaient rassurants, ont suscité une certaine inquiétude, il en ressort en effet qu'aucune certitude absolue n'est encore établie quant à l'incinération à Bâle.

Les observateurs ont eu l'impression que l'opération soulevait plus de difficultés qu'on ne l'avait imaginé. On laisse même entendre aujourd'hui que si, contre toute attente, les garanties n'étaient pas apportées par le tout de Ciba, les autorités se mettraient en quête d'autres installations. On précise que cette hypothèse est théorique, mais le fait de l'évoquer montre qu'un certain doute subsiste.



5° L'action judiciaire contre B. Paringaux

a) De nouvelles inculpations sont notifiées à B. Paringaux

11, juin, AFP, Saint-Quentin, 11 h. 11

- M. BERNARD PARINGAUX, GERANT DE LA SPELIDEC, S'EST VU NOTIFIER VENDREDI A SAINT-QUENTIN, PAR LE JUGE D'INSTRUCTION M. REGIS VANHASBROUCK, L'INCUPLATION "D'INFRACTION A LA LEGISLATION REGLEMENTANT L'ENTREPOSAGE DE DECHETS TOXIQUES ET DE NON-DECLARATION DE L'ENDROIT DE STOCKAGE DE CES DECHETS", APPREND-ON SAMEDI DE SOURCE JUDICIAIRE.

D'AUTRE PART, L'EMPLOYE DE M. PARINGAUX, M. JEAN-MICHEL QUIGNON, QUI AVAIT RECONNU AVOIR TRANSPORTE LES FUTS DE SAINT-QUENTIN A ANGUILCOURT-LE-SART (AISNE), S'EST VU NOTIFIER LES MEMES CHEFS D'INCUPLATION.

LES DEUX HOMMES ONT QUIETE LIBRES LE PALAIS DE JUSTICE.

M. PARINGAUX, ETAIT DEJA INCULPE, DEPUIS LE 30 MARS, DE "NON-DECLARATION DES CARACTERISTIQUES ET DE LA DESTINATION D'UNE CARGAISON IMPORTEE DE L'ETRANGER" ET "NON-APPLICATION DES REGLEMENTS CONCERNANT LES INSTALLATIONS CLASSEES".

LE GERANT DE LA SPELIDEC AVAIT ETE MIS EN LIBERTE SOUS CONTROLE JUDICIAIRE LE 25 MAI DERNIER APRES HUIT SEMAINES DE DETENTION A SAINT-QUENTIN.

b) Conférence de presse de B. Paringaux : "L'administration m'a autorisé à poursuivre mes activités à Saint-Quentin"

La Voix du Nord

Au cours d'une conférence de presse, M. Bernard Paringaux a ensuite développé les propos qu'il a tenu récemment à Marseille pour justifier son attitude dans cette affaire. Nous y reviendrons dans une prochaine édition après avoir souligné que l'une des inculpations signifiées à l'inculpé semble aujourd'hui caduque: M. Bernard Paringaux a en effet précisé que les installations dont il dispose au 106 de la rue de La Fère sont aujourd'hui agréées par l'administration.

Inculpé d'infraction aux installations classées au début de l'affaire, M. Bernard Paringaux a reçu l'autorisation administrative alors qu'il se trouvait en détention provisoire à la maison d'arrêt: « Depuis et de façon paradoxalement amusante, l'administration française m'a remis l'arrêté de classement. Je suis maintenant autorisé à poursuivre mes activités au 106, de la rue de La Fère. Je peux entreposer normalement des fûts de pyralène. Les locaux sont classés ».

CL 11

6) Le front de Saint-Quentin : longue interview de B. Paringaux par les journalistes locaux

Le Courrier Picard : L'administration de l'Environnement avait les moyens de décanter l'affaire

La Voix du Nord : M. Bernard Paringaux s'explique. M. Bernard Paringaux et les apprentis sorciers

a) Le portrait de B. Paringaux

Le Courrier Picard

Il n'était pas question, pour nous, de faire l'apologie d'un homme dont la cote a connu des hauts et des bas ou gré des informations glanées çà et là.

« Je ne suis pas plus le superman du déchet que je ne suis un truand marseillais. Je suis un gars qui fait son métier, et c'est tout. Il est aussi stupide de me monter maintenant sur un piédestal et de me statufier de mon vivant, qu'il était idiot de me charger de tous les péchés possibles », remarque du reste celui qui a défrayé la chronique à partir de la fin du mois de mars.

b) 150 tonnes à l'origine, 41 fûts dans la précipitation

Le Courrier Picard

A l'origine, M. Paringaux n'avait pas traité pour l'élimination des 41 fûts. « J'ai remis mon étude sur Seveso en 1981 (il n'y avait donc pas de précipitation dans l'enlèvement), une étude de faisabilité sur l'enlèvement et la détoxification d'un atelier d'une totalité d'environ 150 tonnes, avec les opérations à suivre : sablage ou lavage au solvant ». La routine en matière d'élimination des déchets industriels.

Puis arrive la réunion du 30 août 1982 qui regroupe les parties prenantes : Givaudan, propriétaire de l'usine Icmesa de Seveso, le sénateur Luigi Noé, res-

ponsable du bureau spécial de Seveso, et Mannesmann Italiana, chargée par Hoffman La Roche de l'élimination.

M. Paringaux n'aura connaissance de cette réunion qu'après son incarcération mais, le 30 août, à la suite de cette réunion, Mannesmann lui téléphone en disant : « il faut enlever d'urgence un premier chargement. Je leur dis que cela me gêne beaucoup car j'ai l'autorisation d'éliminer 150 tonnes dans lesquelles les deux tonnes de déchets contenus dans les fûts sont « dilués ».

c) La destination finale, Saint-Quentin, les déclarations italiennes, Anguillcourt

## Le Courrier Picard

Destination des 150 tonnes, l'Allemagne de l'Est? « Je ne peux rien vous dire, mais ce n'était pas la Badische GmbH » (décharge spécialisée du Bade Wurtemberg, en R.F.A.).

Le gérant de la S.P.E.L.I.D.E.C. n'est pas « très chaud » pour enlever les fûts, mais il accepte de les stocker à Saint-Quentin, provisoirement, le temps « d'avoir une correspondance ; ça dure en général 15 jours à trois semaines ».

Les fûts passent la frontière le 10 septembre, sont dédouanés à Saint-Quentin, « le plus régulièrement du monde », indique M. Paringaux, en précisant que les caractéristiques exactes ont toujours accompagné le chargement

(la partie d'inculpation relative à la non déclaration des caractéristiques devrait d'ailleurs « tomber »).

« Huit à dix jours après, j'apprends avec stupéfaction que les Italiens ont claironné partout que les fûts ont passé la frontière ».

« Il y avait là le premier détonateur, les prémices du drame futur qui m'ont bloqué complètement car, avec le bruit fait par la presse, à l'étranger, sur les fûts, mon éliminateur définitif est plus ou moins rentré sous terre, préférant attendre que ça se calme ».

C'est alors le transfert dans un lieu discret qui ne soit ni un garage, ni un entrepôt : le hangar de M. Dray, à Anguillcourt fait l'affaire.

d) Jacqueline Denis-Lempereur : renseignée par l'Environnement

## Le Courrier Picard

Puis survient le second « détonateur » : la publication, le 25 mars, dans « Science et Vie », de l'enquête de Jacqueline Denis-Lempereur, qui tenait ses sources du ministère de l'Environnement.

## La Voix du Nord

Le courtier en déchets évoque enfin le second détonateur : c'est le gros bruit avec l'enquête de Science et Vie. M<sup>me</sup> Jacqueline Denis-Lempereur aurait eu moyen de me demander ce que je pensais. Mais, elle

ne m'a contacté que le jour où l'article était déjà paru. Elle a dit ensuite à des amis : j'ai été manipulée. Elle ne pouvait pas avoir obtenu seule ses renseignements...

e) Les "lettres de cachet", Philippe Vesseron, la vengeance

## Le Courrier Picard

C'est l'arrestation en gare de Tergnier, l'inculpation et l'incarcération le 30 mars.

Quelque jours plus tard, en sortant du cabinet du juge d'instruction, M. Paringaux lance aux journalistes : « Il y a encore des lettres de cachet en France », petite phrase énigmatique que M. Paringaux explique ainsi : « ma situation était directement liée à des événements antérieurs ».

Il faut savoir que sa société « Incimer » (abréviation d'incinération en mer), créée à Marseille en 1973 a eu de nombreux démêlés avec l'administration, qui lui a retiré son autorisation en 1974. Devant le Tribunal administratif, puis devant le Conseil d'État, M. Paringaux gagne et attaque le ministère de l'Environnement à qui il réclame le manque à gagner subi par sa société : quelque 30 millions de francs.

M. Paringaux cite un article du « Figaro » du 25 mai dernier, dans lequel Geneviève Schweitzer écrit : « Philippe Vesseron (conseiller technique à l'Environnement), reconnaît : « c'est lorsque nous nous sommes rendu compte que

Bernard Paringaux risquait deux mois de prison que nous avons décidé d'agir ».

Quand on sait que M. Vesseron a appartenu au Service des mines de Marseille (qui surveillait l'entreprise de M. Paringaux), il y a là une curieuse coïncidence.

L'environnement n'a-t-il pas voulu saisir l'occasion de la dioxine pour régler ses comptes avec M. Paringaux à qui l'on ne reprochait au départ que l'affaire de pyralène ?

En décembre, le Parquet de Saint-Quentin n'a pas été informé du transport des fûts mais d'une infraction relative aux installations classées.

Pourtant, à cette époque, les services de l'Environnement étaient au courant, M. Paringaux est formel sur ce point : « Des douaniers qui enquêtaient à Marseille en octobre ou novembre 1982, ont reconnu qu'ils opéraient à la demande de l'Environnement ».

f) L'Environnement : des apprentis sorciers, des jeux personnels

## Le Courrier Picard

« Pour des raisons en partie personnelles, ces gens-là (au ministère de l'Environnement) se sont conduits comme des apprentis sorciers.

« Ils ont déclenché un mouvement ridicule, qu'ils ont été incapables de maîtriser. L'opération a été plus ou moins dirigée contre ma personne, ils ont atteint vingt-cinq millions de Français qui lisent les journaux et écoutent la radio, qui matraquaient et matraquaient ».

« Ce déchaînement est allé loin : on a tiré sur un de mes anciens collaborateurs. A partir du moment où vous déchaînez les gens, vous avez des esprits faibles, vous avez des gens qui ne tournent

pas rond que vous ne pouvez pas contrôler. On pousse des comiques du genre de Green-Peace à aller faire des démonstrations devant le siège d'Hoffman la Roche où l'on retrouve une bombe le lendemain. Si cette bombe avait tué des gosses qui allaient à l'école, ils auraient été contents les gens de Green-Peace ? ».

« L'administration de l'Environnement avait les moyens de décanter cette affaire, elle n'a pas voulu le faire. Elle pouvait soit me recevoir pour étudier le problème, soit dégonfler l'histoire de la dioxine après coup. Dire par exemple : la dioxine, on connaît, on en a fait une étude très documentée (par le professeur Tuchmann-Duplessis) ».

## La Voix du Nord

M. Paringaux aurait souhaité également que le ministère de l'Environnement lui demande « d'y passer » en lui disant « parlons de tout cela tranquillement » :

— « Cela aurait mieux valu que cette explosion imbécile. Cela n'a pas été fait parce qu'ils ne l'ont pas voulu... Les gens qui ont manigancé cette affaire n'ont rendu service à personne... »

## La Voix du Nord

Paringaux explique que certains exploitent « tout cela » dans leur intérêt personnel : « Il y en a qui voient une possibilité pour leur propre jeu et leur propre avantage de pousser dans une direction ou dans l'autre. N'étant absolument pas engagé politiquement, le champ est libre... »

M. Bernard Paringaux en veut à « ces apprentis sorciers qui ont atteint tous les Français au lieu d'atteindre seulement « une personne » :

— « Ils ont été incapables de maîtriser le déchaînement. Voilà la morale de cette histoire : personne n'est heureux de ce qu'il a fait ou a dû faire. Je n'étais pas heureux dans ma maison de retraite (la prison) ; l'Environnement s'est fait dépasser par l'action qu'il a secrétée. Le Parquet n'est pas spécialement heureux. Le Juge d'instruction a une position difficile. Sauf les journaux qui ont eu de la pâture. »

— « L'administration française avait les moyens de décanter cette affaire. Elle n'a pas voulu le faire. C'est cela le fond de l'affaire : soit en me recevant et l'on trouvait un moyen calme et simple ; soit en dégonflant l'histoire de la dioxine après coup, même après ne pas avoir au départ maîtrisé l'excitation du public. La dioxine, on connaît. On a fait une étude très documentée pour rassurer les gens. Les personnes qui ont mis cette affaire en route se sont rendu compte qu'effectivement il n'y avait pas lieu vraiment de la poursuivre. »

g) La solution négociée ; le ministère de l'Environnement et les autres

## Le Courrier Picard

« Comme dans toute administration, il y a des clans à l'Environnement. Il y avait un clan contre Paringaux et un autre qui, sans être pour, était simplement pour la logique et désireux de ramener les choses à des proportions normales ».

La « solution négociée » consistait « à mettre le monde d'accord pour me libérer ».

« Je suppose que c'était de la diplomatie et qu'il s'agissait de dire, d'une façon claire et nette : cessez d'exciter les gens, cessez de publier des communiqués qui ne riment à rien, calmez-vous et M. Paringaux vous dira où sont ses petits fûts ».

M. Paringaux admet toutefois que la « solution négociée » aurait pu aboutir à l'enlèvement discret des fûts. Mais il préfère de loin ce qui s'est passé : découverte des fûts sur ses indications et leur enlèvement par « les petits soldats qui n'ont pris aucune précaution particulière ».

« Ce qui prouve que les fûts n'étaient pas dangereux. Ils auraient pu rester à Anguilcourt pendant dix ans avec leur protection anticorrosion : cinq millimètres d'acier au carbone ». Et il fallait deux clés à six pans et deux bords bras pour les ouvrir : ce que ne pouvaient faire des enfants.

## La Voix du Nord

La « solution française » de M. Olivier Maurin devait permettre « d'apaiser les populations » et de faire libérer M. Paringaux. Mais on ne devait « jamais savoir où s'était trouvée la dioxine » et l'inculpé, homme d'honneur, n'aurait « jamais parlé »... avait précisé l'avocat.

Or, le 19 mai, M. Bernard Paringaux s'est délié de son secret et a révélé la cachette d'Anguilcourt. Officiellement, et selon la version défendue aussi par l'inculpé, ce sont bien ses aveux qui sont à l'origine de la récupération des fûts :

« Il n'y a pas eu de fuite allemande (le journal "Die Welt"). Là encore il s'agit d'une exploitation habile »...

## Le clan anti Bernard Paringaux

« Il y avait peut-être, à ce moment, dans les négociations étendues qui avaient été entamées, une solution qui, effectivement, prévoyait en accord avec le gouvernement certainement, une élimination discrète des fûts ».

M. Bernard Paringaux résume ainsi la solution négociée : « Il s'agissait de ramener cette affaire à ses justes proportions ; calmez-vous, cessez de publier des communiqués qui ne riment à rien, d'exciter les gens ; calmez-vous et M. Paringaux vous dira où sont les petits fûts... »

Pour M. Bernard Paringaux, la solution négociée n'intéressait que le ministère de l'Environnement. Mais d'autres ministères s'en sont mêlés :

« Il y a des gens qui ont agi comme des apprentis sorciers en déclenchant, sur des bases inexistantes, une affaire qui est aussi normale que celle que je traite à longueur d'année. Elle n'avait rien de plus choquant ni rien de plus exceptionnel... Elle a explosé une première fois par indiscretion car les parties italiennes n'ont pas su tenir leur langue, puis elle a explosé une seconde fois sur le plan français. A mon avis, c'est ce que j'appelle le clan anti Bernard Paringaux qui se référait à des discussions anciennes... »

Et l'inculpé de préciser que

« cette affaire aurait dû être traitée tout à fait normalement dans un bureau du ministère de l'Environnement. On en a fait une affaire monstrueuse où tout le monde est intervenu (je ne sais quels ministères). M. Mauroy n'a rien à voir là-dedans. »

h) La mystérieuse visite faite à J. M. Quignon

## La Voix du Nord

Sur la visite des deux Inconnus à son employé, M. Jean-Michel Quignon, inconnus qui s'étaient présentés comme appartenant au gouvernement français, M. Paringaux n'apporte aucune explication :

— « J'étais à l'époque dans ma maison de retraite (la prison) ; M. Jean-Michel Quignon, qui travaille avec moi depuis des années, est très honnête et fidèle. J'ai beaucoup de confiance en lui. Il est majeur et grand garçon. Mais, j'ignore pour ma part strictement tout des visites qu'il a pu avoir ou ne pas avoir. Je ne sais pas qui sont ces hauts-personnages. Je me pose des questions ».

i) Le silence de l'inculpé

## Le Courrier Picard

Le 1<sup>er</sup> juin, à Marseille, M. Paringaux avait expliqué pourquoi il n'avait pas révélé la « cache » dès le premier jour. Dans l'état d'excitation qui régnait, il ne voulait pas que ses collaborateurs ou ses partenaires, dans l'élimination des déchets soient inquiétés. Une autre raison est apparue : « Au bout d'un certain temps, je me suis rendu compte que le temps qui passait démontrait de façon éclatante que mes fûts étaient inoffensifs ».

Mais cette attente n'explique pas la phrase lancée le 19 avril : « On m'empêche de parler ».

Elle recouvre tout un ensemble.

M. Paringaux voulait s'expliquer sur la toxicité de « sa dioxine ». Parler de ce navire utilisé au Viet-

nam, le « Vulcanus », imprégné de dioxine mais qui, amarré dans le port de Marseille pendant quatre mois, « n'a tué personne ». Il souhaitait également évoquer le cas de sa société « Incimer ».

M. Paringaux était en outre lié par le secret qui entoure l'élimination des déchets.

Il était prêt à s'expliquer, mais pas de sa cellule : « Libérez-moi et je parlerai ».

**Je continue**

C'est finalement le contraire qui s'est produit : il a parlé, et a été libéré.

j) "J'ai été roulé"

## La Voix du Nord

M. Bernard Paringaux ne se considère pas non plus comme une sorte de bouc émissaire volontaire : « Disons que j'ai été un peu roulé. Je me suis trouvé coincé dans des conflits d'intérêts et l'on s'est servi de moi, bien probablement, pour réaliser une opération qui gênait beaucoup de monde et qui a malheureusement capoté, tant mieux ou tant pis, à cause de ce manque de discrétion. L'opération que j'ai faite rendait service à beaucoup pour pas cher. »

k) Mme Bouchardeau : "roulée dans la farine par les fonctionnaires de l'Environnement"

La Voix du Nord

Après avoir dénoncé la « tendance permanente dans tout à utiliser quoi que ce soit » — c'est véritablement une maladie en ce moment — M. Bernard Paringaux a souligné que son propre cas avait été utilisé à des fins politiques : « Il est évident que l'infortunée M<sup>me</sup> Bouchardeau a eu le tort de parler beaucoup sans rien savoir. C'est évident. Elle a été roulée dans la farine par les fonctionnaires de son Environnement. Il n'y a pas l'ombre d'un doute qu'ils ne lui ont jamais donné le dossier complet. »

l) B. Paringaux poursuivra ses activités

Le Courrier Picard

M. Paringaux n'a nullement l'intention d'abandonner ce créneau de l'élimination des déchets industriels : « Mes clients ont été des gens formidables et, depuis une semaine, ils m'ont à peu près tous téléphoné en disant : M. Paringaux, on recommence ».

Il n'ira toutefois pas jusqu'à se proposer pour éliminer les cent cinquante tonnes de ferraille qui faisaient l'objet du contrat initial : « Ils peuvent les garder ».

m) Secret ou transparence : le problème de la psychose

Le Courrier Picard

Paradoxalement, lui qui est toujours apparu comme un fervent partisan du secret, est au contraire favorable à la transparence et aux explications en matière d'élimination des déchets.

« C'est le problème général de l'acceptation de leurs responsabilités par les hommes. Or, on vit dans une époque où le principal souci des gens, surtout quand ils appartiennent à un gouvernement, est de rejeter loin d'eux toute responsabilité et de la coller sur le dos des autres.

« Il est parfaitement stupide de la part d'un gouvernement d'une région aussi industrialisée que la Lombardie (qui fait vivre toute

l'Italie) de vouloir casser son industrie, sous prétexte qu'elle produit des déchets ».

Pour M. Paringaux, le problème de l'élimination des déchets débouche sur un autre problème dont « nous avons tous eu un exemple formidable : quand on n'informe pas les gens, on risque n'importe quels abus : explosions, désinformations, ou mauvaises compréhensions ».

Il apparaît qu'avec une plus grande clarté, depuis la catastrophe de Seveso jusqu'à la procédure d'élimination, il n'y aurait pas eu « d'affaire de la dioxine ».

La Voix du Nord

Sur la vraie question de fond de l'élimination des déchets industriels, M. Paringaux se prononce pour la clarté, même s'il reconnaît avoir participé au secret « parce qu'on le lui avait demandé » :

« L'action des pouvoirs publics en matière de déchets est totalement illogique. Les responsables n'admettent pas la transparence. Le déchet industriel est un problème auquel on ne doit pas pouvoir se soustraire. Le manque d'explications et de transparence déclenchent des mouvements stupides... »

n) Conclusion codée de l'entretien

Le Courrier Picard

« Cette affaire toute simple, montée en roman par les journalistes », disait le procureur général Marcel Darwling Carter, qui conviendra qu'à ce niveau, la presse a bénéficié de nombreuses collaborations !

o) Mise en valeur toute particulière d'une attaque de Mme Bouchardeau par l'interviewé. La question du SDCE

Le Courrier Picard

## Mme Bouchardeau roulée dans la farine

M. Bernard Paringaux n'en veut pas particulièrement à la secrétaire d'État à l'Environnement qu'il considérerait plutôt comme une victime.

« L'infortunée Mme Bouchardeau a eu le ~~sort~~ de parler beaucoup, sans rien savoir.

Il n'y a pas l'ombre d'un doute, elle a été roulée dans la farine par les fonctionnaires de son Environnement, qui ne lui ont jamais donné le dossier complet ».

### Membre du S.D.E.C.E. ?

« Pendant la guerre, j'ai effectué seize missions en territoire occupé. J'ai donc

appartenu automatiquement aux services de renseignements.

J'ai travaillé, militairement, pour les services français, anglais et américains, mais c'est fini depuis la guerre.

Mon appartenance au S.D.E.C.E. (services secrets), c'est du roman », affirme M. Paringaux.

De son côté, interrogé à Sissonne, le jour de l'enlèvement des fûts, M. Michel Mousel, chef de cabinet de Mme Bouchardeau, avait indiqué que l'appartenance de M. Paringaux au S.D.E.C.E. n'avait pas gêné les services de l'Environnement.



## 7° Science et Vie : Seveso, une histoire parmi tant d'autres

(Juillet 1983, n° 790, pp. 10-13, 137, 146-147)

## POLLUTION

## SEVESO : UNE HISTOIRE PARMI TANT D'AUTRES

*Il y a encore beaucoup de gens qui pensent que la dioxine n'est pas plus toxique que de la poudre à récurer, même parmi les principaux responsables de l'affaire des fûts de Seveso. Cette ignorance et l'art consommé de diluer les responsabilités font que bien d'autres affaires du même genre, voire plus graves, pourraient être mises au jour n'importe où, n'importe quand.*

● Il est trop tôt pour écrire l'histoire des fûts de Seveso. Bien des points en demeurent obscurs, même pour nous qui, et n'en déplaise à certains, avons levé ce livre empoisonné et avons enquêté d'aussi près que possible. Mais il est déjà temps d'en tirer la leçon, au travers d'épisodes que le public ne connaît pas. D'emblée, elle se résume ainsi : il peut y avoir demain dix ou cent affaires semblables. Les législations nationales et internationales sont criblées de trous assez grands pour y faire passer bien d'autres fûts.

Il y a chaque année 100 millions de tonnes de déchets toxiques produites, révèle un rapport du Programme des nations unies pour l'environnement. La dioxine n'est pas le moins dangereux de ces déchets : elle est 10 000 fois plus toxique que le fameux cyanure de potassium. Ces 100 millions de tonnes, il faut bien s'en débarrasser et l'affaire des fûts de Seveso pourrait n'être en comparaison d'affaires possibles, à venir, qu'un épisode somme toute rocambolesque et presque aimable. Quand il faudra se débarrasser par exemple de 1 000 tonnes de déchets hautement toxiques (les fûts de Seveso représentaient un peu plus de 2 t), on pourrait assister à de véritables actes de piraterie planétaire : ces mille tonnes pourraient être jetées dans le lac de Genève, la Manche, Dieu sait où, empoisonnant hommes, femmes, enfants, poissons, animaux et le reste. On cherchera alors en vain les responsabilités.

Plusieurs mois après l'accident de Seveso, qui s'était produit le 10 juillet 1976, les autorités de la Région de Lombardie, en Italie, signent une convention avec la firme Givaudan, filiale du groupe multinational Hoffmann-La Roche et propriétaire de l'usine ICMESA où s'est produit

l'accident. Date : 23 novembre 1976. Cette convention complétée le 14 juillet 1977 précise qu'ICMESA aura à sa charge et sous sa responsabilité exclusive l'évacuation intégrale des déchets, sous la direction des autorités sanitaires de la région.

La Région de Lombardie, autorité régionale, est pressée, car outre leur toxicité intrinsèque, ces déchets sont alourdis par le choc psychologique de l'accident : enfants brûlés, animaux morts, hypothèques sur la salubrité de la région. Mais ce ne sera qu'au printemps 1982 que cette même Région décide que l'évacuation doit commencer.

*Première anomalie : ce délai de 6 ans, assez long pour que l'urgence de la destruction des déchets puisse se diluer ; cela aurait pu être 10, 15, 20 ans.*

Il paraît que le travail était délicat, qu'il fallait gratter la terre alentour pour enlever toute trace. N'empêche, on aurait pu enlever tout de suite le gros des déchets, présent dans les locaux d'ICMESA.

Pourtant, le contrat était assez alléchant pour susciter la hâte des spécialistes des déchets industriels. Mais c'est seulement en 1979 que M. Bernard Paringaux, propriétaire d'une firme spécialisée dans l'évacuation des déchets, confie à des amis qu'il met au point « une grosse affaire ». Et c'est seulement en 1981 qu'il précise son offre, indiquant la manière dont il entend procéder. A qui l'adresse-t-il ? A un « responsable italien, chargé de Seveso au niveau supérieur », a-t-il déclaré lors de sa récente conférence de presse à Marseille. Toujours est-il que le sénateur Luigi Noè, président du Bureau spécial Seveso et responsable de l'évacuation par devant la Région de Lombardie, ne semble pas disposer des compétences suffisantes pour la mener à

bien. Ni lui, ni les autres intéressés ne savent comment procéder : démonter l'atelier d'IC-MESA et le transporter ailleurs ? Incinérer les déchets sur place ? M. Noé va consulter un expert en la matière, le Pr Simon, de l'École polytechnique de Zurich, il visite les mines de sel de Herfa Neurode, en Allemagne fédérale (qui refuseront d'accepter les fameux fûts par la suite), prend contact avec la société française TREDI, qui exploite le centre d'incinération de St-Vulbas, dans l'Ain (et qui soumet un devis de l'ordre de 200 000 F, qui sera rejeté par le Bureau spécial Seveso).

*Deuxième anomalie : l'inefficacité des trois commissions qui coiffaient l'opération d'évacuation, qui se sont comportées comme si elles avaient affaire à un problème inconnu.*

Trois commissions : le Bureau spécial Seveso, une commission scientifique nationale italienne chargée de la gestion des déchets de Seveso et plus connue sous le nom de commission Cimmino, du nom de son président, une commission scientifique internationale, présidée par le Pr Klingberg, de Tel Aviv, dont on nous permettra de trouver l'inanité alarmante. Il semble, en effet, que la commission Cimmino se soit surtout distinguée pour avoir fait entrer en lice la Mannesmann-Italiana, filiale du groupe sidérurgique ouest-allemand Mannesmann. Il est vrai aussi qu'un membre de la commission Cimmino était par hasard conseiller à la Mannesmann-Italiana. Pour être bref, tout ce monde a mis donc six ans à aborder une tâche qu'il ne savait comment mener à bien.

Quand la Mannesmann-Italiana entre en jeu, elle établit d'abord des contacts avec Hoffmann-La Roche. Peut-être est-ce à ce moment aussi que M. Paringaux apparaît sur la scène. Toujours est-il que M. Noé a le souvenir de l'avoir rencontré une dizaine de minutes en mai ou juin 1982. M. Paringaux lui fut, dit-il, présenté par

M<sup>me</sup> Merzagora, responsable de la Mannesmann-Italiana.

On pourra s'étonner au passage

du nombre d'intermédiaires intéressés à l'affaire : la Mannesmann-Italiana ne pouvait-elle donc pas transporter elle-même les fûts ? Bref, le 29 juin, la Mannesmann-Italiana présente à Hoffmann-La Roche un contrat que celle-ci lui retourne signé le 20 juillet. L'accord porte sur l'évacuation de 150 t de déchets, mais ne stipule pas le mode d'évacuation ou de destruction.

*Troisième anomalie : comment la Région de Lombardie, la commission scientifique nationale italienne et, pour finir, le gouvernement italien se sont-ils donc laissés décharger de la responsabilité des déchets ? Tout s'est passé comme si une affaire d'intérêt public était soudain jetée dans les bras d'entreprises privées. Les Italiens peuvent-ils, en leur âme et conscience, prétendre qu'ils avaient le droit de se désintéresser du destin des déchets ?*

C'est pourtant bien ainsi que cela s'est passé. Les responsabilités privées n'étant pas moins respectables, en principe, que les officielles, on eût pu espérer que Hoffmann-La Roche montrât au moins un peu de sens de la responsabilité, justement. Nenni : la grande firme helvétique prétendit, en mai 83, avoir « découvert », grâce à notre confrère *Le Point*, que les fûts auraient pu transiter par l'Allemagne. En effet, cet hebdomadaire avait publié une lettre de la société allemande Badische Rückstandsbesichtigung proposant à M. Paringaux de se charger de 150 t de déchets contenant de la dioxine. On a décidé de la mémoire courte chez Hoffmann-La Roche, puisque le contrat Mannesmann-Italiana-Hoffmann-La Roche fut validé par un acte notarié ! Un peu tardif, il est vrai, puisqu'il n'apparaît que le 13 décembre 1982. Et qu'il était même prévue par ce contrat qu'en cas de procédure pénale ou administrative — perspicace prévoyance ! — les responsables de Hoffmann-La Roche auraient accès aux documents à l'origine de l'acte notarié ! Or, cette lettre en faisait justement partie.

*Quatrième anomalie : les législations nationales et la législation européenne laissent une grande possibilité aux firmes privées de se dérober à leurs responsabilités, la preuve en est faite.*

Quand Hoffmann-La Roche a feint (car c'est bien de feinte qu'il s'agissait) s'étonner de la lettre de la Badische Rückstandsbesichtigung, ils se montraient bien peu cohérents : comment, en effet, cette firme allemande aurait-elle pu entrer en lice à son tour — que d'intermédiaires, que d'intermédiaires ! — sans que les deux signataires de l'accord d'évacuation, c'est-à-dire Hoffmann-La Roche et la Mannesmann-Italiana, en eussent connaissance ? A qui fera-t-on croire que n'importe qui pouvait proposer à n'importe qui d'autre de transporter du poison placé sous la responsa-



bilité de Givaudan-Hoffmann-La Roche? Si tel avait été le cas, dans l'absurde, la pétaudière serait pire qu'on le craint! Et à qui fera-t-on croire qu'une firme comme Hoffmann-La Roche, ait pu se désintéresser de la destination finale des fûts? Même Ponce Pilate savait ce qu'il allait advenir de l'homme qu'il interrogea...

La destination première prévue semble avoir été la décharge de Schönberg, près de Lubeck, non loin du Rideau de fer, en Allemagne de l'Est: d'ailleurs, la gangue de polyuréthane souvent évoquée et qui devait à l'origine envelopper les fûts de manière étanche, est un procédé couramment utilisé dans la décharge de Schönberg. De plus, cette décharge était une filière habituelle de M. Paringaux. Mais, pour y aboutir, il fallait franchir un certain nombre de "passages" obligatoires: outre la Badische Ruckstandsbesichtigung, la Hanseatische Baustoff-Kontor, ou HBK, de Bad Schwartau, près de Hambourg, correspondante de l'organisme gérant les décharges de l'Allemagne de l'Est, l'INTRAC de Berlin.

Un esprit simple trouverait que c'est vraiment là beaucoup d'intermédiaires; mais non! C'est tant mieux, cela dilue les responsabilités et comme dans la comptine sur le furet qui est passé par ici et qui repassera par là, cela permettait d'"égarer" les fûts autant que de diluer les responsabilités. M. Paringaux était familier de ces intermédiaires, sa correspondance des années 1982 et 83 avec eux le prouve. Notons qu'elle porte aussi sur l'évacuation d'un lot important, une centaine de tonnes, provenant de l'usine Rhône-Poulenc de Pont-de-Claix, près de Grenoble, et contenant encore de la dioxine. Or, cette cargaison contient les déchets les plus toxiques de l'usine, accumulés depuis 5 ou 6 ans, et que M. Paringaux, courtier habituel de Rhône-Poulenc, n'était plus autorisé à enfouir en Basse-Saxe ou à Roumazières (Charente). Or, quelques jours avant d'être arrêté, M. Paringaux venait d'obtenir l'autorisation d'aller enfouir ces déchets à Schönberg, déjà citée; il y avait 500 fûts; allait-il y mêler les 41 fûts de Seveso?

*Cinquième anomalie: le voile épais qui couvre les expéditions de déchets à travers l'Europe et leur destin. Ces déchets sont parfois aussi dangereux que des déchets atomiques, eux, beaucoup plus surveillés; mais a-t-on pensé à ce qui se passerait en cas d'accident routier qui déverserait des tonnes et des tonnes de produits toxiques dans un village, un champ, une rivière?*

Quelques pincées de dioxine constituent une dose capable de tuer des centaines de personnes, et les poids-lourds peuvent se renverser (se souvient-on de l'accident du camping espagnol?). Or, il est patent qu'à tous les niveaux de responsabilité, on entendait véhiculer les fûts de Seveso en camion. L'emballage était conçu pour que ces fûts résistent à une température d'environ 800-900 °C, soit celle d'un incendie, et qu'ils puissent tomber sans s'ouvrir d'une hauteur égale à celle d'un fût. Et si le camion était tombé dans un ravin? M. Noë nous a avoué qu'il avait décidé, en juillet 1982, que les déchets devaient être acheminés à

leur destination finale à la fin d'août, au moment des vacances, alors que les Italiens se souciaient plus de leurs loisirs que de l'environnement. A-t-il songé qu'entre le Ferragosto (le Quinze-Août italien) et la rentrée de septembre, le trafic routier de la péninsule double d'intensité?

Sans doute est-ce la raison pour laquelle la Mannesmann-Italiana rechigne à assurer le transport à cette période, alors que la cargaison est prête. Le 30 août, M. Noë et des représentants des autorités italiennes, de la Mannesmann-Italiana, de Givaudan et d'ICMESA se réunissent. La Région de Lombardie s'impatiente: il faut que les fûts partent le plus vite possible. Le représentant de la Mannesmann-Italiana demande à s'absenter quelques minutes pour donner un coup de téléphone, puis accepte de faire effectuer le transport tant désiré quelques jours plus tard, donc début septembre.

Son interlocuteur était M. Paringaux, qui propose une solution intermédiaire: son dépôt de St-Quentin. Il assure aussi que le dépôt final sera conforme aux prescriptions. Il y a donc toutes les raisons de croire que tous les participants savaient que les fûts étaient à St-Quentin, pendant les semaines où les autorités françaises, allemandes et, on le suppose, italiennes, cherchaient partout ces fameux fûts. « Nous savions que c'était bloqué à St-Quentin », avouera par la suite M. Noë. Qu'espéraient-ils donc? Que "quelqu'un" viendrait enlever ces fûts pour les acheminer à Schönberg (Jolie-Montagne!), où leur piste se perdrait.

*Sixième anomalie: pendant près d'un mois, des autorités administratives italiennes, c'est-à-dire le représentant de la Région de Lombardie à la réunion du 30 août, un ancien sénateur italien occupant un poste administratif, et des représentants de trois grandes firmes ont berné l'opinion française et internationale en laissant les recherches s'égarer. Et cela s'est fait jusqu'ici en toute impunité. Il paraît, selon un juge français, que le mensonge est un péché, mais non un délit...*

Le 10 septembre, le camion de la TRAJORA affrété par M. Paringaux pour le compte de la SPELIDEC, par l'intermédiaire de la SATM, commissionnaire en transports (toujours plus d'intermédiaires), franchit la frontière française à Vintimille, non pas anonymement, mais escorté par trois ou quatre voitures, dont tenons-nous bien, une voiture de la police italienne. Dans ces voitures, M. Noë et deux de ses collaborateurs, deux représentants de Givaudan et deux de la Mannesmann-Italiana. Un tel cortège eût dû pour le moins attirer l'attention des Douanes, même si le document nécessaire au transit, le T2, était correctement établi (1).

Mais, le 19 octobre, les Douanes, pressées de questions par le ministère français de l'Environnement, déclareront ne rien avoir vu passer. Sans doute passe-t-il beaucoup de camions à Vinti-

(1) Le transport, en revanche, n'était pas réglementaire, puisqu'il n'était pas déclaré comme "matières dangereuses", le camion ne portant aucun panneau rectangulaire orange.

mille, mais ils ne sont pas tous suivis d'un cortège comparable à celui qui distingua le camion de la TRAJORA. Peut-être le ministère a-t-il demandé aux Douanes s'il était passé une cargaison venant de Seveso, alors que, sur la facture *pro forma*, ce n'est pas le nom de Seveso qui figure, mais celui de Meda, commune voisine où se trouve l'usine ICMESA, ce qui expliquerait que les Douanes aient répondu par la négative. Mais tout de même, sur la facture en question, la cargaison était désignée sous le nom de TCDD ou tétrachloro-dibenzo-p-dioxine. Singulière absence de méfiance de la part des Douanes.

*Septième et huitième anomalies : un gouvernement européen se débarrasse dans le territoire d'un autre gouvernement, ami de surcroît, de produits qu'il estime trop dangereux pour lui, et, non seulement il n'en souffle mot à l'ami, mais encore il joue les grandes muettes alors que l'affaire enfle l'opinion. De plus, les astuces administratives, formulaires et autres, permettent de faire passer tranquillement des produits dangereux sans que les Douanes s'en avisent ou en aient souvenance.*

Une fois sur le sol français, le camion de la TRAJORA s'évapore. On sait qu'il est passé par Marseille, ce qui est singulier, puisque l'autoroute lui permettait de gagner directement Aix-en-Provence ; pourquoi ce détour ? Et pourquoi sur le T2 publié par *Le Canard Enchaîné* figure comme lieu de destination Port-de-Bouc, près de Marseille ! M. Paringaux a-t-il songé à embarquer les fûts sur un bateau ? Ce n'est pas impossible, puisqu'il connaît bien les armateurs et qu'il est vice-président d'un club réservé à des personnalités du transport, le Propeller's, qui possède justement un hangar à Port-de-Bouc. Ou bien y avait-il dans ce détour des circonstances propices à une substitution de fûts ?

Nous avons reconstitué l'itinéraire de ce camion : il a séjourné, semble-t-il, une fin de semaine sur un parking de la TRAJORA, à St-Martin-du-Fresne, dans l'Ain, avant de rejoindre St-Quentin, dans l'Aisne, où il sera déchargé dans l'entrepôt de l'usine Naftank, 106, rue de la Fère, par le chauffeur, M. Bernard Pélisson, et l'employé intérimaire de M. Paringaux, M. Jean-Michel Quignon. M. Quignon assurera le dédouanement auprès de Gondrand Frères, transitaire agréé par les Douanes. Mais le bordereau de dédouanement ne sera rempli que le 17 septembre et ne recevra le cachet des Douanes que le 20. C'est peut-être un peu long, mais enfin.

De là, les fûts devaient gagner Schönberg. On attend impatiemment, en Italie, les autorisations de l'Allemagne de l'Est. La Région de Lombardie presse de questions la Mannesmann-Italiana. M<sup>me</sup> Merzagora assure M. Noë, qui nous l'a confié, que les déchets devaient franchir deux frontières, celle entre la France et l'Allemagne de l'Ouest et celle entre ce pays et l'Allemagne de l'Est. Les autorisations étaient longues à délivrer.

C'est à partir de là que les Italiens se prennent les pieds dans l'écheveau de tissé *combinazioni*. Version de M. Noë : vers le 12 octobre, la Mannesmann-Italiana lui annonce que les 41 fûts

sont arrivés « à bon port » ; fausse nouvelle, puisque les fûts ne sont qu'à St-Quentin, qui, théoriquement, doit être seulement un lieu de transit. C'est alors que, sur les recommandations de M. Noë, le président du Conseil régional de Lombardie, M. Giuseppe Guzzetti, annonce qu'au total 2 200 kg de déchets ont quitté l'ICMESA le 10 septembre, par la route, à destination d'un pays étranger qu'il avoue ne pas connaître. Or la cargaison pesait, avec les conteneurs, 6,555 t. De l'embrouille, on passe carrément au mensonge : selon sa déclaration, M. Guzzetti affirme qu'il a reçu une attestation écrite de Givaudan lui garantissant que les déchets avaient été enterrés dans un dépôt de matières toxiques non nucléaires situé, pour plus de précisions, dans un sol argileux, donc imperméable. Sans doute M. Guzzetti est-il dupe ; il parle sur la foi de la Mannesmann-Italiana et de Givaudan, qui ont tous deux menti (de bonne ou mauvaise foi ?).

La rumeur s'enfle, court et vole : le 16 octobre, elle laisse croire que les déchets sont en République démocratique allemande. On sait toutefois que les déchets ont franchi la frontière à Vintimille.

À Paris, le ministère de l'Environnement, à qui les Douanes n'offrent aucune piste, est bien embarrassé ; il n'est même pas sûr que la dioxine ait réellement transité par Vintimille, et il déclare qu'il n'a été saisi d'aucune demande officielle de la part de Givaudan, de Hoffmann-La Roche ou de leurs mandataires. On ne voit pas quelle demande auraient pu faire ces gens, qui restent toujours muets tandis que le ministère interroge les Directions interdépartementales de l'industrie, responsables des décharges en France, France-Déchets, qui exploite la plupart des grosses décharges, et Pec-Engineering, qui possède TREDI. Questions sans réponse.

Quand l'Allemagne de l'Est assure qu'elle n'a pas reçu les déchets, la confusion atteint son comble. Par l'intermédiaire des Relations extérieures, l'Environnement télégraphie aux autorités italiennes. En vain, semble-t-il. M. Noë ne se souvient pas de St-Quentin, la Mannesmann-Italiana, Givaudan, Hoffmann-La-Roche, ICMESA, non plus. Mieux : le 4 novembre, M. Paringaux, dont les pouvoirs publics ne connaissent pas encore le rôle à l'époque, rédige une attestation dans laquelle il affirme que les déchets ont bien été entreposés comme prévu et selon l'accord de la Badische Ruckstandsbesetzung, la firme qui devait à l'origine se charger des déchets.

Le 6, il semblerait qu'il y ait eu à Marseille une entrevue entre M. Paringaux, la Mannesmann-Italiana et la Région de Lombardie, mais cela n'est pas vérifié. On imagine les têtes qu'ils devaient faire : et si les déchets ne pouvaient pas parvenir à Schönberg ? Quelques jours plus tôt, M. Paringaux avait informé M. Quignon qu'il recevrait sans doute « de la visite » et qu'il fallait déménager les fûts. Animé d'une ténacité à laquelle il faut rendre hommage, il espérait jusqu'au bout, jusqu'à fin mars, peu avant son arrestation, qu'ils parviendraient à Schönberg.

(suite du texte page 137)

## SEVESO

(suite de la page 13)

C'est alors qu'il nous déclara qu'il ne révélerait la destination que dans 10 ou 20 jours. Peut-être a-t-il même essayé de régler l'affaire depuis sa prison, car telle est sa persévérance.

Sans doute tout ce monde n'a-t-il menti que par anticipation. Chacun espérait que la dioxine arriverait quand même à Schönberg et, n'est-ce pas, pensait trop comme si c'était fait.

*Neuvième anomalie : à aucun moment, et du haut en bas de l'échelle des responsabilités, il semble que personne n'ait pris clairement conscience de la nature dangereuse des déchets, du caractère périlleux de leur transport, des risques inhérents à leur enfouissement ou destruction. Les responsables ont agi comme s'il s'agissait d'une cargaison de sardines avariées ou de biscuits à la cuiller gâtés, parce que la législation en place n'est pas efficace.*

La preuve en est qu'à sa conférence de presse du 1<sup>er</sup> juin 1983, M. Paringaux déclare sans sourcilier que ses 41 fûts étaient « totalement inoffensifs », et que l'accident originel de Seveso n'a provoqué que des chloracnés, « seulement des chloracnés, on ne meurt pas de chloracnés ». Et de parler, bien sûr, d'« hystérie collective ». Révérence parler, ou bien M. Paringaux galèje, ou bien il est ignorant de la formidable toxicité de la dioxine. Peut-être faudra-t-il informer les responsables de déchets industriels sur les toxicités des déchets qu'ils ont à charge d'évacuer ; il faut qu'il y ait une loi là-dessus. Et, par la même occasion, on pourrait aussi donner des cours du soir à quelques directeurs de firmes industrielles, qui, peut-être sincèrement, ignorent les dangers des déchets que produisent leurs usines, ou bien les sous-estiment. N'importe qui peut, en l'état actuel des choses, ignorer les toxicités possibles de tel ou tel type de déchets, empoisonner des populations entières et s'en tirer avec une amende pour non-conformité des locaux, des conteneurs ou une autre faute technique de ce genre.

Evidemment, M. Paringaux conclut que toute l'affaire a été artificiellement battue en boue, sinon en neige, par les journalistes, qu'il qualifie d'ignobles. Aucun sens de l'information ne semble avoir percé en lui. Il a simplement été la proie de plumitifs en quête de sensationnel ; sans eux, les déchets seraient arrivés à Schönberg et on n'en saurait rien. Jusqu'au 10 décembre, l'administration française est dans le brouillard. C'est le jour où les Douanes retrouvent fort à propos le T2 sur lequel figurait l'adresse de la SPELIDEC de M. Paringaux à St-Quentin.

Passons sur le délai de quelque deux mois mis à retrouver ce T2. Ce qui est plus curieux est que le ministère des Relations extérieures, sans doute informé par l'Italie, avait adressé dans le courant du mois de novembre une lettre au cabinet du ministre de l'Environnement, lui précisant le trajet du camion, sur lequel figurait bien le nom de St-Quentin. Bizarrement, tout le monde semble avoir oublié cette lettre. On eût pu gagner près

d'un mois en allant enquêter à St-Quentin. Chaque jour comptait, ou du moins eût compté, car le 8 novembre, M. Paringaux, ou quelqu'un se faisant passer pour lui, avait loué une camionnette J9 chez Europcar pour transporter les fûts dans la grange de MM. Droy, à Anguilecourt, village où M. Quignon a passé toute son enfance.

Plus curieux encore est le fait qu'un T2 en bonne et due forme ait bien été délivré à M. Paringaux (qui clame par ailleurs que l'administration et le ministère de l'Environnement étaient parfaitement au courant de l'entrée des déchets en France). S'il fallait l'en croire, et l'on peut toujours accorder à tout le monde le bénéfice de la bonne foi, il aurait été victime d'une « machination ».

Mais peu importe l'épisode lui-même et la contingence de l'affaire des fûts : la preuve est faite aussi, sur la foi du T2, qu'à un niveau ou l'autre de l'administration, on n'a pas mesuré le danger de la dioxine. C'est l'une des plus graves carences qui soient apparues dans cette affaire : il y a très peu de gens scientifiquement informés dans l'administration. Il faudrait mettre des toxicologues à certains postes, diffuser des bulletins et, qui sait, informer certains ministres dont les carrières ne sont pas basées sur leurs connaissances scientifiques, afin que l'on mesure enfin, à l'échelon national, et non plus par hasard, les risques des déchets toxiques. Il est dommage d'avoir dû attendre l'affaire des fûts de Seveso pour décider enfin de renforcer la législation française en matière de déchets industriels.

*Dixième anomalie : le manque de cohésion entre les administrations françaises. Les Douanes mettent un temps fou à retrouver un document clef, le ministère de l'Environnement ne se soucie pas de la piste offerte par le ministère des Relations extérieures...*

Le vendredi 10 décembre, fin de semaine, mais quand même, en fin d'après-midi, la Direction interdépartementale de l'industrie, à Amiens, est alertée de la découverte du T2. La gendarmerie aussi ; elle fera des rondes pendant quelques jours. Des ingénieurs des Mines se rendent le soir à St-Quentin et visitent l'entrepôt de la SPELIDEC à la lumière de lampes de poche. Il y a bien là des fûts, dont certains viennent d'Italie, mais ils contiennent des matériaux souillés par du pyralène, liquide huileux utilisé comme isolateur dans les transformateurs électriques. Evidemment, « les » fûts ne sont plus là. Le même 10 décembre, M. Paringaux est entendu à Marseille par les Douanes ; il s'engage à révéler les détails de l'affaire dès que « les vagues » (encore légères à cette époque) soulevées par les méchants journalistes seront retombées. C'est sans doute aussi la teneur de sa déclaration à la Direction interdépartementale de l'industrie (DII) d'Amiens, qui se contente de l'interroger par téléphone.

Le 14 décembre, un responsable de Hoffmann-La-Roche vient de Bâle pour s'assurer que les fûts restant dans le hangar de la SPELIDEC ne sont pas ceux de Seveso. Histoire de montrer qu'ils s'intéressent quand même au sort de ces

(suite du texte page 146)

## SEVESO

(suite de la page 147)

fûts. Le 13, un notaire italien, Me Federico Guasti, vient certifier l'opération d'élimination sur la base de l'attestation du 4 novembre. C'est aussi beau que du Molière, cet intermède. Le 17, la DII dresse procès-verbal à l'encontre de M. Paringaux. A Anguilmcourt, MM. Droy voudraient récupérer leur grange, mais M. Quignon leur explique que, ayant un pied dans le plâtre, il ne peut pas assumer de travaux de force.

Le 12 février seulement (comment expliquer cette lenteur?), le procès-verbal à l'encontre de M. Paringaux est transmis au tribunal de St-Quentin, qui se voit officiellement saisi de l'affaire : les charges portent, non sur la dioxine italienne, mais sur le stockage de pyralène sans autorisation dans l'atelier de Naftank.

Le 25 mars, notre numéro d'avril est mis en vente. L'affaire, qui cheminait sous terre, est portée au grand jour. Scandale. M<sup>me</sup> Bouchardeau, qui prend ce jour-là ses fonctions de secrétaire d'État à l'Environnement, trouve le dossier sur son bureau. Réunion extraordinaire à l'Hôtel Matignon. Autre réunion extraordinaire à Bâle des dirigeants de Hoffmann-La-Roche, dont le PD-G rentre en hâte des États-Unis. Plus moyen de noyer le poisson. M. Paringaux est

entendu par la justice et inculpé dès le lendemain. Il aura fallu plus de six mois pour que les gouvernements s'éveillent.

Pendant les deux mois d'incarcération, M. Paringaux se taira. Étonnant silence que l'on ne sait à quoi attribuer. A la parole donnée? A qui, puisque les fûts n'étaient pas arrivés à Schönberg et qu'ils étaient sous sa responsabilité à Anguilmcourt? Espérait-il l'impunité en échange d'informations? Espérait-il quand même faire évacuer toute la cargaison? Et les 2,2 t de déchets, ou plutôt 6,5 t emballage compris, représentent-elles le total des déchets dont il avait responsabilité? Car après tout le contrat portait sur 150 t... N'y avait-il vraiment que 2,2 t? Sur certains documents, on parlait de 10 t contenues dans les réacteurs.

Qu'a dit au juste M. Paringaux à la justice, entre 12 et 14 h, qui justifia sa relâche? Il a certainement révélé (ou confirmé?) où se trouvaient les fûts, mais est-ce tout? Et comment donc le quotidien allemand *Die Welt* a-t-il pu, à des centaines de kilomètres de là, révéler, deux heures seulement (à 16 h) après l'entretien de M. Paringaux avec la justice, l'endroit exact où se trouvaient les fûts? Informé par le ministère de l'Intérieur allemand? Ou bien par la Mannesmann allemande, dont la réputation était entachée par l'affaire? Pourquoi *Die Welt* a-t-il affirmé que le gouvernement français savait

depuis longtemps où étaient les fûts? Si c'est vrai, comment cela se fait-il que l'on ait attendu si longtemps pour aller les chercher? Nous avons bien fini nous-mêmes, à la suite de notre propre enquête (et, soyons francs, d'une coïncidence), par découvrir la cachette d'Anguilmcourt; mais comment expliquer que la police et la justice, avec les moyens dont elles disposent, ne l'aient pas trouvée plus tôt! Pourquoi M. Paringaux déclare-t-il : - On m'empêche de parler, il y a encore des lettres de cachet. \*? Pourquoi enfin tous ces relents de secret, alors que c'est le secret qui a fait fermenter l'affaire? Comment laissent-elles les responsabilités se diluer ainsi?...

Aucun journaliste, et certes pas nous non plus, ne veut la mort du pêcheur; seulement son repentir et l'assurance qu'il n'y aura pas une autre affaire Seveso. M. Paringaux, M. Noël, M<sup>me</sup> Merzagora, Givaudan, la Mannesmann-Italiana et la maison-mère, Hoffmann-La-Roche, et les intermédiaires de tout poil (?) qui ont servi de comparses, pourraient apparaître sur scène après la chute du rideau sur le dernier acte et chanter en chœur, contrits et émouvants, qu'ils ne recommenceront pas; on serait tenté de les croire, on applaudirait presque.

Maintenant que le rideau est vraiment tombé,

il est permis de se demander si, dans tout le drame, un élément essentiel n'a pas été occulté, plus ou moins savamment : c'est que Hoffmann-La-Roche, au lieu d'éliminer 150 t de déchets, ne se sera vu contraint que d'en éliminer 6,5! Les autres resteront finalement en Italie, où ils seront enterrés dans une des grandes fosses creusées sur place... Voilà qui laisse quand même rêveur et qui doit représenter bien des économies. N'aurait-on pas focalisé volontairement l'attention du public sur quelques malheureuses tonnes, pour ne pas avoir à rendre compte des 143,5 autres?

L'ennui est que cela peut recommencer demain. Imaginez qu'un petit groupe de terroristes fabrique une petite bombe "sale" bricolée. Qu'il la fasse véhiculer à travers l'Europe par des convoyeurs, entreposer dans une école désaffectée de La Queue-en-Brie ou d'Issy-les-Moulineaux. On s'en aviserait trois, quatre mois plus tard. Tout le monde la chercherait, beaucoup sauraient, tout le monde se tairait, les responsabilités seraient diluées. Un convoyeur serait arrêté, refuserait de parler, par peur, par exemple, d'avoir "des ennuis". Puis la bombe exploserait à la suite de l'invasion de l'école par des rats friands de câbles électriques...

Il peut y avoir encore beaucoup d'affaires de ce genre.

Jacqueline DENIS-LEMPEREUR ■

(2) Dont la mystérieuse société Wadir, intermédiaire fantôme entre la Mannesmann-Italiana et la SPELIDEE.

## 8° Réponse de Mme Bouchardeau à la fédération de l'Aisne du PSU

21 juillet, La Voix du Nord

La fédération de l'Aisne du Parti socialiste unifié avait adressé le 31 mai une lettre ouverte au secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'Environnement et de la Qualité de la vie. Mme Huguette Bouchardeau a pris le temps de la réflexion puisqu'elle vient de répondre par lettre en date du 6 juillet...

Ce courrier, adressé à Mme Jacqueline Labrosse n'apporte aucun élément nouveau, tout au plus a-t-elle le mérite de résumer l'action du ministère de l'Environnement dans cette affaire et de préciser sa position.

« J'avais bien reçu votre lettre ouverte du 31 mai relative à l'affaire de la dioxine d'Hoffmann - La Roche.

Je ne voulais vous répondre qu'une fois en possession des informations nécessaires sur chacun des points que vous avez soulevés. Bien entendu, j'avais en revanche veillé tout au long de cette affaire à rendre publiques, immédiatement et complètement, toutes les démarches que j'ai conduites : vous savez l'importance que j'attache à mettre fin aux pratiques de secret qui sont d'ailleurs pour l'essentiel à l'origine du dossier des quarante et un fûts.

La dioxine est un des produits les plus toxiques que l'on puisse rencontrer. Qu'il s'agisse de son apparition comme impureté dans la fabrication du trichlorophénol ou, de sa production en quantités plus importantes dans des réactions accidentelles comme celle survenue en 1976 à Seveso, dans tous les cas, il est important d'assurer une protection effective des travailleurs, des populations et de l'environnement. Je suis persuadée que, si les quarante et un fûts d'Hoffmann - La Roche avaient été laissés à l'abandon pendant plusieurs années, leur corrosion finale aurait pu entraîner des dangers graves. Il est cependant exact que la qualité du conditionnement et l'impossibilité d'ouvrir le fût intérieur sans l'extraire

du fût extérieur excluaient qu'un stockage temporaire puisse présenter quelque danger que ce soit. Vous comprendrez que seule cette certitude a rendu possible de les faire évacuer, sans précautions particulières, par l'armée, d'Anguilmont-le-Sart vers Sissonne.

Un membre de mon cabinet avait dès le 19 mai donné toutes les assurances qu'il demandait au maire d'Anguilmont-le-Sart. Michel Mousel a de même tenu à rencontrer personnellement les élus de Sissonne lorsqu'il s'est rendu au camp militaire.

Vous m'interrogez également sur le cas de M. Bernard Paringaux. Vous n'ignorez pas que, bien que sa détention préventive ait cessé, il demeure inculpé pour plusieurs infractions aux lois relatives à la protection de l'environnement. Cela dit, je n'ai pas de « position » particulière à son égard : c'est maintenant le problème de la justice et non le mien. Je me réjouis que la justice soit réellement indépendante dans notre pays et je salue la compétence et l'efficacité qu'a déployées dans cette affaire M. Régis Vanhambrouck, juge d'instruction à Saint-Quentin.

Quoi qu'il en soit de M. Paringaux, il m'apparaît essentiel qu'on ne se trompe pas d'interlocuteur ; j'ai à de nombreuses reprises dit que pour moi c'est le producteur des déchets qui est responsable de l'élimination des résidus de ses usines, qu'il l'assure directement ou fasse appel à des sous-traitants. Ce point, qui est à mes yeux fondamental, et qui rejoint au fond l'intérêt des industriels eux-mêmes, est une des idées majeures que j'ai développées au Conseil des ministres européens de l'Environnement. Il sous-entend également les mesures que j'ai fait adopter par le Conseil des ministres le 11 mai dernier, en vue de prévenir le renouvellement de telles affaires et de mettre fin aux pratiques de clandestinité que j'ai constatées dans de nombreux aspects des problèmes de déchets ».

CONTEXTE GENERAL1° Bonn rappelle qu'il reste 150 tonnes de terre contaminée par la dioxine à Seveso

13 juin, AFP, Bonn, 16 h. 15

- QUELQUE 150 TONNES DE TERRE CONTAMINEE PAR LE NUAGE DE DIOXINE, LORS DE L'EXPLOSION SURVENUE EN JUILLET 1976 A SEVESO, DANS L'USINE ICMESA, SONT TOUJOURS ENTREPOSEES DANS LA REGION (PROCHE DE MILAN).

C'EST LE MINISTERE OUEST-ALLEMAND DE L'INTERIEUR QUI L'AFFIRME LUNDI, EN REPONSE A LA QUESTION D'UN DEPUTE LIBERAL (FDP), M. TORSTEN WOLFGRAMM (CIRCONSCRIPTION DE GOETTINGEN), QUI DEMANDAIT SI LES 41 FUTS RETROUVES EN FRANCE REPRESENTAIENT LA TOTALITE DES DECHETS DE SEVESO.

DANS SA REPONSE, LE MINISTERE DE L'INTERIEUR EXPLIQUE QUE, LORS DE LA CATASTROPHE DE SEVESO, LA TERRE DES ENVIRONS DE L'USINE AVAIT ETE CONTAMINEE. IL AJOUTE QU'A SA CONNAISSANCE CES 150 TONNES DE DECHETS N'ONT ETE NI RETRAITEE NI ENLEVES.

2° Le procès de Seveso

a) Nouvelle reprise, nouvel arrêt : mort subite du procureur

17 juin, AFP, Monza, 20 h. 43

- LE PROCES DE CINQ CADRES DE L'USINE CHIMIQUE ICMESA (GROUPE BIVALDANI-OPPRAN LA ROCHE) DE SEVESO (ITALIE) DU MUR DE 300 GR NUAGE DE DIOXINE TOXIQUE ETAIT ECHAPPE EN JUILLET 1976 A PERTI VENDREDI, DEVANT LE TRIBUNAL DE MONZA, PRES DE MILAN.

LE PROCES AVAIT ETE RENVOYE UNE PREMIERE FOIS A SON OUVERTURE LE 16 AVRIL A LA SUITE D'UNE DEMANDE DES AVOCATS DE LA DEFENSE QUI DESIRAIENT NEGOCIER A L'AMiable LE PLUS GRAND NOMBRE POSSIBLE DE CONTENIEUX AVEC LES PARTIES CIVILES. IL AVAIT ETE A NOUVEAU RENVOYE LE 14 MAI EN RAISON D'UNE GREVE DES MEMBRES DU BARREAU DE MONZA.

LES ACCUSES ETAIENT ABSENTS DU TRIBUNAL DE MONZA VENDREDI. UNE GRANDE PARTIE DE L'AUDIENCE A ETE CONSACREE A L'ENREGISTREMENT DE NOUVELLES CONSTITUTIONS DE PARTIES CIVILES, UNE DENTAINA AU TOTAL TANDIS QUE LES AVOCATS DE LA SOCIETE BIVALDANI ANNONCAIENT LA CONCLUSION FAVORABLE DE LEURS NEGOCIATIONS AVEC UNE TRENTAINE D'AUTRES PARTIES CIVILES.

LE SECONDE AUDIENCE DE CETTE TROISIEME SESSION, INITIALEMENT PREVUE SAMEDI, A ETE REPORTEE EN RAISON DU DECES SUDAIN DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE DE MONZA.



## 18 juin, Le Monde : Seveso, la guigne

Le procès des cinq responsables de l'accident de Seveso serait-il, comme les fameux quarante et un fûts de déchets, marqué par la guigne ? Reporté une première fois le 18 avril à la suite d'un afflux de nouveaux plaignants, remis une deuxième fois le 11 mai à cause d'une grève des avocats, voici que, à peine ouverte le 17 juin, l'audience du tribunal de Monza a été suspendue jusqu'au 20 juin à la suite du décès accidentel d'un magistrat.

Ce qui n'a pas empêché quelque cent cinquante nouveaux plaignants de s'ajouter aux deux cents déjà inscrits en avril et en mai.

Pour peu que les élections législatives italiennes s'en mêlent, voilà un procès qui risque de durer... si toutefois il commence un jour.

b) Nouvelles demandes présentées à la reprise

20 juin, AFP, Monza, 22 h. 46

- A LA DEUXIEME AUDIENCE DU "PROCES DE LA DIOXINE", QUI A REPRIS LE 17 JUIN A MONZA (PRES DE MILAN), LE TRIBUNAL A DECLARE LUNDI RECEVABLES LES QUELQUE DEUX CENTES PARTIES CIVILES QUI S'ETAIENT CONSTITUEES AU COURS DES DERNIERS JOURS.

CINQ CADRES DE L'USINE CHIMIQUE ICMESA (GROUPE GIVAUDAN-HOFFMAN LA ROCHE) DE SEVESO (ITALIE DU NORD) SONT JUGES DEPUIS LE 18 AVRIL DEVANT LE TRIBUNAL DE MONZA (PRES DE MILAN) POUR NEGLIGENCES AYANT ENTRAINE L'EMANATION D'UN NUAGE TOXIQUE DE DIOXINE EN JUILLET 1976, RAPPELLE T-ON.

LE PROCES, AJOURNE A DEUX REPRIS, A REPRIS VENDREDI DERNIER. LORS DE L'AUDIENCE DE LUNDI, L'AVOCAT ANTONIO MUCCIARELLI, QUI DEFEND LES INTERETS DE LA FIRME ICMESA, A MULTIPLIE LES OBJECTIONS JURIDIQUES A LA PRESENTATION DE NOUVELLES PARTIES CIVILES.

CELA N'A CEPENDANT PAS EMPECHE LE TRIBUNAL DE FAIRE DROIT AUX DEMANDES PRESENTEES, 116 PAR D'ANCIENS EMPLOYES DE L'ICMESA, 45 PAR DES PERSONNES SE PLAIGNANT DE LESIONS ET 44 PAR DES FAMILLES QUI ESTIMENT AVOIR SUBI UN PREJUDICE MATERIEL.

21 juin, ACP, Monza, 15 h. 20

Quatre-vingts nouvelles demandes d'indemnités déposées au "Procès de Seveso" ont été rejetées par le juge chargé de l'affaire, qui a néanmoins précisé que les demandes des travailleurs de l'usine -une centaine- pourraient, pour leur part, être examinées par la cour.

Le juge Cesare Di Nunzio a déclaré tard lundi soir que les nouvelles demandes d'indemnisation déposées par des personnes qui ont déjà accepté un règlement avec la société suisse Givaudan, ne pouvaient être considérées comme légitimes. Le juge a également rejeté les plaintes des groupes écologistes.

Un porte-parole de la société Givaudan, propriétaire de l'usine de Seveso, a précisé que ces mesures concernaient environ 80 demandes d'indemnisation.

La société Givaudan a déjà versé l'équivalent de 110 millions de dollars (environ 760 millions de F.) à la région lombarde, et a indemnisé 25.000 personnes et trois communes.

c) Retour sur les jours suivants la catastrophe

AFP, Monza, 2 juillet, 1 h. 42, 1 h. 44

... - LA MUNICIPALITE DE SEVESO A REFUSE UNE SOMME DE CINQ MILLIARDS DE LIRES (24 MILLIONS DE F) QUE LA SOCIETE HOFFMANN LA ROCHE LUI AVAIT PROPOSEE A TITRE DE DOMMAGES ET INTERETS POUR LE DESASTRE ECOLOGIQUE DE LA DIOXINE, SURVENU LE 10 JUILLET 1976. CETTE REVELATION A ETE FAITE PAR LE MAIRE ACTUEL DE SEVESO, M. GIUSEPPE CASSINA, LORS DE SA DEPOSITION VENDREDI A MONZA AU PROCES INTENTE A CINQ DIRIGEANTS DE L'USINE ICMESA ET DE LA SOCIETE GIVAUDAN (DU GROUPE HOFFMANN LA ROCHE).

MAIS C'EST EN FAIT SUR LES JOURS MEMES DE LA CATASTROPHE ET SUR LES LENTEURS A AVERTIR LA POPULATION QUE LE TEMOIGNAGE DE SON PREDECESSEUR, M. FRANCESCO ROCCA, MAIRE DE 1970 A 80, A ETE PARTICULIEREMENT SAISSISSANT. LES DIRIGEANTS D'ICMESA N'AVERTIRENT LE MAIRE DE LA CATASTROPHE QUE LE JOUR SUIVANT, "SANS FAIRE AUCUNE ALLUSION A LA DIOXINE", A AFFIRME M. ROCCA.

"ILS SE BORNERENT, A-T-IL AJOUTE, A ME DIRE DE PREVENIR LES HABITANTS DE LA ZONE DE NE PAS MANGER NI DE TOUCHER LES FRUITS ET LEGUMES CULTIVES AUTOUR DE L'USINE".

CINQ JOURS PLUS TARD, LE 15 JUILLET, LE DIRECTEUR D'ICMESA, M. HERWIG VON ZWHEL (L'UN DES ACCUSES) CONSEILLAIT, SELON M. ROCCA, D'ATTENDRE AVANT D'EMPLOYER LA CORTISONE POUR SOIGNER LES HABITANTS ATTEINTS D'AFFECTIONS EPIDERMiques, CAR ON NE CONNAISSAIT PAS ENCORE L'AGENT PATHOGENE.

... - CE N'EST QUE DIX JOURS PLUS TARD, LE 20 JUILLET "QUE NOUS FUMES INFORMES QUE LA SUBSTANCE TOXIQUE ETAIT LA DIOXINE", A PRECISE M. ROCCA, ET QUE LE PROFESSEUR GIUSEPPE REGGIANI, RESPONSABLE DES RECHERCHES DU GROUPE HOFFMANN LA ROCHE, DECLARA POUR LA PREMIERE FOIS QU'IL SERAIT OPPORTUN D'ELOIGNER LA POPULATION.

IL FALLUT ATTENDRE TOUTEFOIS LE 24 JUILLET POUR QUE L'ORDRE D'EVACUATION SOIT DONNE, PLUSIEURS REUNIONS AVEC DES RESPONSABLES SANITAIRES DE LA ZONE ET DE LA REGION AYANT ETE NECESSAIRES POUR EN PRENDRE LA DECISION, A AJOUTE M. ROCCA, EN REPONSE A UNE QUESTION D'UN AVOCAT DE LA PARTIE CIVILE.

TEMOIGNAGE ENFIN DE L'OUVRIER MEME QUI, LE 10 JUILLET ENTRE 5H ET 5H30 (3 - 3H30 GMT) BLOQUA LA REACTION CHIMIQUE DANS LE REACTEUR DE L'ICMESA, AVANT DE QUITTER L'ETABLISSEMENT.

"J'AI FAIT SEULEMENT CE QUE ME DISAIT LE CHEF DE SERVICE ANTONIO AIELLO, A INDIQUE MARIO CORBISIERO. JE NE SAVAIS RIEN DES DANGERS EVENTUELS QUE POUVAIT PRESENTER L'INTERRUPTION DU CYCLE CHIMIQUE". IL NE TRAVAILLAIT, A CE POSTE, PRECISE-T-IL, QUE DEPUIS TROIS MOIS.

UN AUTRE OUVRIER, EPIFANIO CINCOTTA, A EXPLIQUE QUE LES QUANTITES DE PRODUITS CHIMIQUES AVAIENT ETE AUGMENTEES LORS DES DERNIERES OPERATIONS, 2.400 KG DE TETRACHLOROBENZOL AU LIEU DE 2.000, 1.200 KG DE SOUDE CAUSTIQUE AU LIEU DE 1040, ET QUE LE CYCLE CHIMIQUE AVAIT ETE ALLONGE DE HUIT A DIX HEURES.

LE PROCES A ETE AJOURNE AU 4 JUILLET.

### 3° Herfa-Neurode : Au coeur de la plus grande poubelle d'Europe

3 juillet, Le Monde

Herfa-Neurode (Hesse). — Alignés comme à la parade sur leurs palettes, les fûts de 200 litres forment un mur de métal bariolé où, dans l'éclair des projecteurs, on distingue des indications : « SAG 08 », « PEC 001 », etc. Lorsque les galeries de mine le permettent, les fûts sont entassés sur deux ou trois hauteurs, à ras des parois de sel jadis raclées par les haveuses et aujourd'hui plus étanches que le béton.

À 700 mètres sous terre, au milieu d'une couche de sel de 300 mètres d'épaisseur déposée par la mer il y a 250 millions d'années, les galeries sont plus sûres que le plus solide blockhaus ! Car si le sel a subsisté après tant d'années, c'est que l'eau n'a pu s'y infiltrer. Le gisement de sel est en effet protégé, entre autres, par une couche d'argile, rigoureusement imperméable. Même les coulées de basalte qui se sont frayé un chemin jusqu'à la surface (il y a 15 millions d'années) n'ont pu détruire la belle ordonnance des strates. Les mines de sel de Herfa-Neurode sont garanties étanches par le temps et la géologie. Un écriin de cristaux pour les déchets.

Tous ces fûts, en effet, ne contiennent que des sous-produits inutilisables. Dans son usine de retraitement de la Hague (Manche), la France reçoit des déchets nucléaires du monde entier. Dans ses mines désaffectées de Herfa-Neurode, la société allemande Kali und Salz (Potasse et Sel) entrepose les déchets chimiques — solides — de toute l'Europe. C'est là que, normalement, auraient dû

aboutir les fameux fûts de Seveso. Mais le gouvernement du Land de Hesse, auquel sont soumises toutes les demandes de mise en décharge, a refusé l'opération. Les déchets étrangers, en effet, requièrent une licence d'importation qui, pour être accordée, « tient compte des implications politiques », comme le précise une note de service de M. Gunnar Johnsson, l'un des responsables de Kali und Salz.

En fait, les fûts livrés rouillés ne « bougent » plus une fois en place au fond de la mine. Toute oxydation cesse. Quant aux déchets proprement dits, d'où sont impitoyablement exclus les produits liquides, gazeux, inflammables, explosifs ou radioactifs, ils deviennent inertes et entrent dans une sorte d'hibernation. Ils n'en sortiront que si on vient les rechercher, ce qui arrive parfois à la suite d'un contrôle ou parce que le client fournisseur a trouvé un moyen pour les réutiliser. Lorsqu'une galerie est pleine, on la ferme d'un mur de brique — léger — qui peut néanmoins être facilement ouvert en cas de besoin. Jamais un fût n'est définiti-

vement enfoui ni scellé dans le béton à Herfa-Neurode.

#### Extensible à l'infini

Cette décharge modèle offre en plus l'avantage d'être quasiment extensible à l'infini. « Avec le réseau actuel, explique M. Daisentoth, nous en avons pour au moins trente ans. Et il ne faut pas oublier que l'exploitation de la mine fournit chaque année l'équivalent de trente ans de stockage. »

Reste que le dépôt souterrain de Herfa-Neurode contient aujourd'hui, après dix ans de service, quelque 350 000 tonnes de déchets en tout genre, y compris un peu de dioxine, mêlée aux

résidus d'un four d'incinération d'un navire hollandais. Cela n'empêche pas notre mesure les employés du dépôt qui, comme les autres mineurs, changent complètement de tenue et prennent une douche à chaque remontée du puits. Seule précaution spéciale pour eux : ils ont droit à une visite médicale annuelle (pas les autres mineurs !). « Les mines de sel, c'est très sain, explique M. Helmut Ernst, directeur du personnel. Nos employés ne connaissent pas les maladies professionnelles. » Le sel purifie tout, c'est sûr, sauf les déchets à forte charge affective, ou politique. Pour eux, point de salut.

Les déchets industriels offrent la particularité d'être une marchandise sans valeur. C'est ainsi que 38 tonnes de boues de chrome et de sels de trempe imprégnés de cyanure sont déclarées à leur passage en douane pour... 250 francs. « Il faut indiquer une valeur au chargement, même si elle est complètement fictive. »

Cependant, les déchets industriels, représentent bel et bien un « marché », puisqu'on monte des usines pour les « dé-

### Le prix du déchet, Le Monde

toxiquer », les retraiter, les régénérer ou les détruire. Le centre de Hombourg facture au « fournisseur » 1 600 francs la tonne de sels de trempe livrée à l'usine pour être traitée. A son tour, l'usine alsacienne doit payer environ 800 francs par tonne mise en décharge à Herfa-Neurode (174-marks pour la société minière Kali und Salz, soit plus de 520 francs, et le reste en dédouanement et transport).

En bout de chaîne, c'est tout bénéfice : en prenant en charge les fûts livrés à la mine, la société allemande gagne, bon an mal an, 6 millions de marks (18 millions de francs pour 36 000 tonnes), avec, pour seuls frais, la manipulation des fûts et l'entretien de galeries déjà creusées.

#### 4° La réglementation européenne

##### a) Plan de mesures adopté par le parlement européen pour le transport des déchets dangereux

7 juin, AFP, Strasbourg, 13 h. 48, 20 h. 36

- LE PARLEMENT EUROPEEN A ADOPTE MERCREDI UN RIGOREUX PLAN DE MESURES POUR EMPECHER LA REPETITION DE L'AFFAIRE DU TRANSPORT DES DECHETS DE SEVESO. LE CONSEIL DES MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT EN SERA SAISI DES SA REUNION, LE 16 JUIN PROCHAIN, A LUXEMBOURG.

LE PLAN DE L'ASSEMBLEE, QUI EST PLUS RIGOREUX QUE LES PROPOSITIONS PRESENTEES PAR LA COMMISSION DE BRUXELLES, EDICTE NOTAMMENT QUE:

- LES TRANSPORTS DEVRONT ETRE REDUITS AU MAXIMUM. CE SERA AU PAYS D'ORIGINE D'ASSURER, AUTANT QUE POSSIBLE, L'ELIMINATION DES PRODUITS DANGEREUX.

- AUCUN TRANSPORT DE DECHETS DANGEREUX NE POURRA COMMENCER SANS L'ACCORD DE TOUS LES PAYS CONCERNES (EXPEDITEUR, DESTINATAIRE ET TRANSITAIRE).

- LE CARACTERE DANGEREUX DU PRODUIT SERA SIGNALE SUR L'EMBALLAGE ET UN PANNEAU SPECIAL POSE SUR LE VEHICULE.

- DES ITINERAIRES SPECIAUX, AVEC POSTES FIXES DE CONTROLES FRONTALIERS, SERONT ETABLIS.

- DES SANCTIONS, POUVANT ALLER JUSQU'A LA PRISON, FRAPPERONT LE PRODUCTEUR, LE TRANSPORTEUR OU LES AUTORITES NATIONALES NEGLIGENTS.

LE PLAN A ETE PRESENTE A L'ASSEMBLEE PAR MME MARIJKE VAN HEMELDONCK (SOC BELGIQUE). "PENDANT DES SEMAINES, UN CHARGEMENT FANTOME A FAIT TREMBLER LA COMMUNAUTE, A-T-ELLE DIT. TOUS LES YEUX VONT ETRE BRAQUES SUR LE PROCHAIN CONSEIL DE L'ENVIRONNEMENT. A LUI DE COMPRENDRE QUE CE SCANDALE NE DOIT PAS RECOMMENCER ET QUE, SEULE, UNE SOLUTION EUROPEENNE PEUT L'EMPECHER".

- LE PARLEMENT EUROPEEN A ADOPTE MERCREDI SOIR DES AMENDEMENTS COMPLETANT SON PLAN DE MESURES CONCERNANT LE TRANSPORT DES DECHETS DANGEREUX.

CES AMENDEMENTS PREVOIENT :

- UNE ASSURANCE OBLIGATOIRE, COUVRANT LES DOMMAGES DE TOUTE NATURE SUSCEPTIBLES D'ETRE CAUSES PAR LE TRANSPORT.

- UN REGISTRE COMMUNAUTAIRE DES ENTREPRISES AUTORISEES A EFFECTUER UN TEL TRANSPORT.

- UNE NOTIFICATION DE CES TRANSPORTS A LA COMMISSION DE BRUXELLES.

TOUTEFOIS, LE PARLEMENT A REJETE DES AMENDEMENTS COMMUNISTES DEMANDANT UNE CONSULTATION DES SYNDICATS ET DES TRAVAILLEURS SUR LES MODALITES DES TRANSPORTS DE DECHETS DANGEREUX.

8 juin, ACP Strasbourg, 23 h. 56

Les parlementaires européens ont adopté mercredi soir à Strasbourg, après l'avoir amendée, une directive et une résolution de la commission de l'Environnement visant à améliorer dans la communauté le contrôle du transport des déchets dangereux.

Cette directive prévoit que le transport ne pourra s'effectuer sans l'autorisation préalable de tous les pays concernés - pays expéditeurs, destinataires et de transit -

D'autre part, tous ceux - producteur qui doivent être considérés entièrement responsables du début à la fin du processus - transporteurs et autorités, qui ne se plieraient pas aux règles communautaires devraient être sanctionnés.

Les ministres de l'Environnement des Dix prendront la décision finale le 16 juin prochain.

b) Une réglementation dans les six mois

20 juin, Le Matin

**« A VANT la fin de l'année »** : c'est la date limite que se sont donnée les ministres de l'Environnement de la Communauté européenne pour mettre en place une réglementation du transport frontalier des matières toxiques. Voici quelques jours le Parlement européen avait déjà suggéré un certain nombre de mesures susceptibles d'éviter la répétition de l'affaire des déchets de Seveso. Pour les ministres de l'Environnement, il s'agit d'accorder aux autorités des Etats membres, un pouvoir de contrôle sur les transferts de déchets toxiques en provenance d'un autre pays. Sur 30 millions de tonnes de déchets toxiques produits chaque année dans la Communauté, près de 30 %, en effet, transitent d'une frontière à l'autre. Donc et grâce à la malheureuse affaire des résidus de Seveso on va aller bon train dans une réglementation qui par ailleurs était attendue depuis longtemps.

c) Renforcement de la proposition de directive

19 juillet, Les Echos

La Commission européenne vient de modifier, en la renforçant davantage, sa proposition de directive sur le transfert de déchets dangereux dans la CEE, suivant en cela les avis exprimés, à la suite de l'affaire des fûts de dioxine de Seveso, par le Parlement européen et par le Comité économique et social. Ainsi, il est maintenant prévu notamment de remplacer la forme de la directive par celle d'un règlement, en vue d'assurer une application immédiate et uniforme du texte dans tous les Etats membres. Il est également institué une responsabilité des producteurs de déchets, s'étendant jusqu'au moment de leur élimination, ainsi que l'établissement de sanctions adéquates dans les législations nationales.

La commission n'a cependant pas donné suite à la demande parlementaire de remplacer le système de simple notification avec accusé de réception, par un système d'autorisation à l'importation ; elle estime

en effet qu'un tel système alourdirait inutilement le mécanisme de contrôle des transferts transfrontaliers de déchets dangereux dans la CEE. Pour des raisons liées au fonctionnement du marché commun et à la sécurité, elle s'est également refusée à adopter le principe du traitement des déchets dans le pays d'origine.

## 5° Problèmes à grande échelle aux Etats-Unis

### a) De Times Beach (Missouri) à Newark (près de New-York)

8 juin, Le Matin

**L**ES électeurs de Times Beach, dans le Missouri, devaient voter hier pour reconduire ou non leur conseil municipal. Un scrutin extraordinaire, qui n'a pas grand-chose à voir avec la politique. Simplement, la majorité des 2 400 habitants de Times Beach ont quitté la ville depuis le mois de décembre dernier. Depuis la révélation par les autorités du Missouri d'une forte pollution par de la dioxine, mélangée à des résidus pétroliers et répandue

pendant des années sur des kilomètres de route de terre afin de fixer la poussière...

Le 23 décembre 1982, les autorités fédérales avaient demandé l'évacuation immédiate, totale, des habitants.

Mais cinquante-huit familles ont refusé de quitter la ville, soit qu'elles aient douté de la réalité du danger représenté par cette pollution, soit qu'elles aient préalablement exigé une assistance financière

en vue de leur relogement.

En février 1983, le gouvernement fédéral avait offert de racheter les maisons, les commerces et les entreprises locales. Mais c'est seulement samedi dernier que la municipalité a approuvé les termes du contrat. La ville procédera elle-même au rachat des biens et des terrains dont la propriété sera ensuite transférée à l'Etat. La « note » s'élèvera à 36,5 millions de dollars dont 3,5 à la charge de l'Etat du Missouri et 33 à celle du gouvernement fédéral.

Si l'affaire de Times Beach est en voie de règlement, une autre vient tout juste d'éclater, qui pourrait avoir de plus amples proportions. A Newark, à quelques kilomètres de New York, des tests réalisés par l'Agence fédérale de l'environnement ont en effet révélé des taux de dioxine plusieurs centaines de fois supérieurs à la « dose acceptable » par l'organisme.

### b) Dioxine dans le New-Jersey : Givaudan-Hoffmann-La Roche mises en cause

19 juin, ACP, Clifton (N.J.), 11 h. 34

Des émanations de dioxine ont été découvertes à Clifton (New Jersey) dans une usine de produits chimiques, l'usine Givaudan, une filiale du groupe suisse Hoffman-Laroche qui a déjà beaucoup fait parler de lui lors de la disparition des déchets de Sévès.

Le gouverneur de l'Etat, M. Thomas Kean, a tenu une conférence de presse samedi, afin de rassurer la population de Clifton. Il a déclaré que des tests avaient été effectués dans l'école de la ville et dans 30 maisons proches de l'usine et qu'aucune contamination n'avait été décelée. Cette contamination n'aurait, selon les experts, pas franchi les portes de l'entreprise qui fabrique notamment de l'hexachlorophène, un produit utilisé dans les hôpitaux, pour la désinfection.

"Givaudan" emploie 800 personnes. Le porte-parole de la firme a déclaré qu'aucun cas de maladie due à la dioxine n'avait été révélé parmi les employés.

L'usine Givaudan était parmi les 11 entreprises soupçonnées dans le New Jersey, d'avoir un taux de dioxine dangereux. Le mois précédent deux firmes l'une à Newark, l'autre à Edison, également sur la liste avaient révélé une importante présence du produit. Ces deux usines n'étaient plus en activité.

Les taux de dioxine découverts à Clifton sont les plus élevés pour les entreprises en activité examinées dans cet Etat.

c) Nouvelles découvertes dans le Missouri

21 juin, AFP, Saint-James, 5 h. 36

...)- DE LA DIOXINE A ETE DECOUVERTE UNE NOUVELLE FOIS DANS LE MISSOURI, A DES NIVEAUX EXTREMEMENT ELEVES.

LUNDI, C'EST PRES DE ST JAMES, PETITE VILLE DE QUELQUE 3.000 HABITANTS, QUE DES RESPONSABLES DES SERVICES DE SANTE DU MISSOURI ONT DETECTE DES NIVEAUX DE DIOXINE DE 1800 PARTS POUR UN MILLIARD, SOIT LE PLUS FORT NIVEAU JAMAIS DECOUVERT DANS CET ETAT. LE TAUX LIMITE DEFINI PAR L'AGENCE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (EPA) EST D'UNE PART POUR UN MILLIARD.

LES RESPONSABLES DE LA SANTE ONT DEMANDE A TROIS FAMILLES HABITANT PRES DE LA ZONE CONTAMINEE DE QUITTER LEURS FOYERS.

LE 22 FEVRIER DERNIER, LE GOUVERNEMENT AMERICAIN AVAIT DECIDE DE RACHETER TOUTES LES MAISONS DE LA VILLE DE TIMES BEACH, APRES S'ETRE APERCU QUE TOUTES LES ROUTES ETAIENT CONTAMINEES A DES TAUX DE 300 POUR UN MILLIARD. A LA MI-MAI, UN CAMP DE CARAVANES, OU L'ON AVAIT DECOUVERT UN TAUX DE 1.100 POUR UN MILLIARD, AVAIT DU AUSSI ETRE EVACUE.

PAR AILLEURS, DES ETUDES PLUS PRECISES ONT COMMENCE A ETRE MENEES DANS DIFFERENTES REGIONS DU PAYS, CE QUI A PERMIS DE DECOUVRIR DE LA DIOXINE DANS LE NEW JERSEY, A PROXIMITE D'USINES DESAFFECTEES OU AVAIENT ETE FABRIQUES DES HERBICIDES. L'EPA A ANNONCE RECEMMENT QU'ELLE ALLAIT CONSACRER UN BUDGET DE 12 MILLIONS DE DOLLARS A DES RECHERCHES SUR LA DIOXINE QUI SERONT MENEES DANS L'ENSEMBLE DU PAYS.

d) L'élimination des déchets chimiques, nouveau débouché pour la mafia

7 juin, France-Soir

## NEW YORK

**L**a mafia américaine a trouvé un nouveau racket : l'enlèvement et l'élimination des résidus toxiques industriels tels que la dioxine.

Ce racket lucratif - la plupart des grandes entreprises ne savent pas qui faire de leurs résidus dont personne ne veut, et sont prêtes à accepter n'importe quelle offre d'un entrepreneur leur garantissant qu'une fois ces substances gênantes enlevées, elles n'en parleront plus jamais parler.

La société des usines Ford par exemple, avait signé un contrat de 30 000 dollars par mois (23 000 F environ) avec l'entreprise Statewide Environmental pour l'enlèvement des résidus de peinture de son usine du New Jersey.

Statewide Environmental avait un sous-traitant (Duane Marine Chemical) contrôlé par la mafia, qui mélangeait les résidus de peinture à de la terre destinée à remblayer des terrains à construire, ou faisait tout simplement rouler les tonneaux de peinture au bout d'un quai dans le port de New York.

Selon le « New York Times », les quantités de résidus toxiques, rien que dans la région du Grand New York (15 millions d'habitants) sont considérables : une vingtaine de millions de tonnes par an. Ce qui représente un danger effrayant quand on connaît la toxicité de certains de ces produits, la dioxine entre autres.

### Dans le tout-à-l'égout

Mais les profits peuvent être considérables pour des entreprises malhonnêtes. Ainsi, les résidus de l'usine Ford déversés dans des terres de remblai étaient tarifés à 1,50 dollars (environ 12 F) par mètre cube par Duane Marine Chemical et celle-ci demandait à Ford 50 à 150 dollars (375 à 1 125 F) par mètre cube.

C'est la possibilité de bénéfices aussi énormes qui attire la mafia vers ce nouveau racket, comme elle l'a déjà attirée vers les casinos de jeux de Las Vegas et d'Atlantic City, malgré les précautions prises par les autorités pour en écarter les personnages suspects.

Mais, dans les casiers comme dans la dioxine, il est toujours facile de trouver un « front », c'est-à-dire une « façade » à l'allure respectable.

Récemment, une dizaine d'endroits, dont plusieurs situés dans des quartiers tout

neufs, ont été découverts dans la banlieue de New York ou avaient été déposés des substances toxiques. Un autre a été repéré dans une ferme désolée de près de la zone industrielle d'Elizabeth, New Jersey, et un autre repéré particulièrement curieusement dans un déversoir des égouts dans un lot d'une station estivale dans les monts Deane en les New-Yorkais vont passer leurs vacances avec leurs enfants.

Un autre procédé favori des trafiquants de poisons est de mélanger la dioxine ou autres produits toxiques à des ordures ménagères qui sont ensuite brûlées ou déversées dans des terrains à remblayer. Ou encore de les mélanger au fuel domestique. Ce qui ne fait qu'augmenter d'autant les bénéfices de la Mafia qui contrôle souvent les entreprises d'enlèvement des ordures dans les grandes villes ainsi que les distributeurs de fuel.

Un autre moyen aussi coûteux, consiste tout simplement à verser les substances dangereuses dans le tout-à-l'égout qui va se déverser dans la rivière voisine, ou la mer. Comme ce fut le cas récemment des résidus de deux usines de la société Clairol (produits de beauté) et Procter and Gamble (savons, détergents, à Elizabeth, dans la banlieue de New York).

Une commission du Congrès de Washington évalue de quatre à cinq milliards de dollars l'argent dépensé chaque année par l'industrie américaine pour se débarrasser des 250 millions de tonnes de substances toxiques.

Tout cela explique que « la guerre des ordures » a déjà fait au moins quarante morts parmi les entrepreneurs qui ne voulaient pas « coopérer » avec la Mafia.



24 juin, AFP, Washington, 5 h. 31, 5 h. 32

- TOUJOURS A LA RECHERCHE DE NOUVEAUX

"DEBOUCHES" LE SYNDICAT DU CRIME A FAIT DE L'ELIMINATION DES DECHETS DANGEREUX ET TOXIQUES PRODUITS PAR L'INDUSTRIE CHIMIQUE AMERICAINE UNE NOUVELLE BRANCHE DE SES ACTIVITES, AUSSI LUCRATIVE, SINON PLUS, QUE LA PROSTITUTION, OU LE TRAFIC DE DROGUE.

LE NEW YORK TIMES QUI PUBLIAIT RECEMMENT UNE ENQUETE A CE SUJET REVELE QUE DEPUIS 1959, DANS LA REGION DE NEW YORK SEULEMENT, 14 ASSASSINATS SONT CONSIDERES PAR LA POLICE COMME LIES A CETTE "GUERRE DES DECHETS" QUE LES DIFFERENTES MAFIAS SE LIVRENT.

PARADOXALEMENT, CE NOUVEAU RACKET A VERITABLEMENT DECOLLE EN 1976, APRES L'ADOPTION PAR LE GOUVERNEMENT FEDERAL DE LOIS PLUS STRICTES DESTINEES A PROTEGER L'ENVIRONNEMENT.

LES NOUVEAUX REGLEMENTS, QUI LAISSENT PLANER LA MENACE DE CONTROLES INOPINES, CONTRAignent LES INDUSTRIELS A RETRAITER LES DECHETS SORTIS DE LEURS USINES ET A TENIR DES REGISTRES CLAIRS.

- POUR BEAUCOUP, CES DISPOSITIONS MARQUAIENT LA FIN DU "BON TEMPS" OU L'ON POUVAIT SANS TROP DE RISQUES SE DEBARRASSER DES VIEILLES HUILES ET DES PRODUITS CHIMIQUES USAGES DANS LES EGOUTS OU LES RIVIERES.

LES INDUSTRIELS AMERICAINS, QUI SE VOYAIENT AINSI OBLIGES NON SEULEMENT DE RENDRE DES COMPTES AUX AUTORITES MAIS AUSSI D'ENGAGER DES DEPENSES PARFOIS CONSIDERABLES, ONT ACCUEILLI PLUTOT FRAICHEMENT LES NOUVELLES REGLEMENTATIONS ET PLUSIEURS ONT ECOUTE AVEC UN CERTAIN INTERET LES PROPOSITIONS QUE LEUR FAISAIENT DIVERSES ASSOCIATIONS DE MALFAITEURS.

CES DERNIERES N'ONT EN EFFET PAS MIS LONGTEMPS A REALISER QUE LEUR "AIDE" POURRAIT ETRE LA BIENVENUE, SI ELLE EVITAIT AUX CHEFS D'ENTREPRISES DE SE METTRE A GRANDS FRAIS EN CONFORMITE AVEC LES NORMES ANTI-POLLUTION.

LEURS OFFRES NE SONT PAS TOMBEES DANS LE VIDE ET, SELON CERTAINS RESPONSABLES DES POLICES DES ETATS DU NEW JERSEY ET DE NEW YORK, ENVIRON 40.000 DES DECHETS FABRIQUES DANS CES DEUX ETATS (CINQ A VINGT CINC MILLIONS DE TONNES PAR AN) SONT AUJOURD'HUI PRIS EN CHARGE PAR LA MAFIA ITALIENNE ET D'AUTRES GANGS DE DELINQUANTS.

- DANS L'ENSEMBLE DU PAYS, PLUS DE 250 MILLIONS DE TONNES DE DECHETS SONT PRODUITS CHAQUE ANNEE, UN ENORME MARCHE POTENTIEL, ET L'ON ASSISTE UN PEU PARTOUT A LA MEME PRISE DE CONTROLE PAR LE "CRIME ORGANISE" DU TRAITEMENT DES RESIDUS CHIMIQUES ET AUSSI DE LEUR TRANSPORT.

L'UN DES RARES PROCES METTANT EN EVIDENCE LES LIENS DE LA MAFIA AVEC L'INDUSTRIE CHIMIQUE A E LIEU EN 1980 DANS LE NEW JERSEY.

SOIGNEUSEMENT PROTEGE DES CAMERAS ET DES REGARDS INDISCRETS PAR UN PARAVENT, M. HAROLD KAUFFMAN, UN REPRIS DE JUSTICE DEVENU INFORMATEUR DE POLICE, A DEPOSE, DEMONTANT LES DIFFERENTES ETAPES DE LA PRISE DE CONTROLE PAR SES EX AMIS DES PROBLEMES D'ENVIRONNEMENT D'UNE ENTREPRISE.

PENDANT DEUX ANS, CET INDIC A PORTE UN MINI-MAGNETOPHONE SUR LUI, ENREGISTRANT TOUTES LES CONVERSATIONS QU'IL AVAIT AVEC SES "COLLEGUES DE TRAVAIL".

CE PROCES S'EST SOLDE PAR QUARANTE CONdamnATIONS. IL A SURTOUT PERMIS AU PUBLIC AMERICAIN D'APPRENDRE QUE LES MALFAITEURS N'HESITENT PAS A MENACER LES INDUSTRIELS QUI REFUSENT DE COOPERER, AU CAS OU LES MENACES RESTENT SANS EFFET, ON BASSE AISEMENT AU SABOTAGE DES CAMIONS, A L'INCENDIE, VOIRE AU PLASTICAGE DE L'USINE OU MEME DU DOMICILE PERSONNEL DE L'ENTREPRENEUR RELIANT.

LE SYNDICAT DU CRIME N'HESITE PAS D'AILLEURS A VISER TRES HAUT. SELON LE NEW YORK TIMES, LE PUISSANT GROUPE CHIMIQUE "PROCTER AND GAMBLE" AURAIT AINSI ETE APPROCHE PAR LE MILIEU POUR CEDER SES RESIDUS INDUSTRIELS A UNE SOCIETE "BIDON" DU NEW JERSEY ACTUELLEMENT EN PROCES.

UNE FOIS LE CONTRAT PASSE, LE CLIENT EST CONDAMNE A LIVRER A VIE SES DECHETS A SES PARTENAIRES. LES MALFAITEURS EXERCENT EN EFFET CE QU'ILS APPELLENT UN "DROIT DE PROPRIETE", EN FAIT UN CONTRAT D'EXCLUSIVITE, DONT L'INDUSTRIEL NE PEUT SE DEFAIRE QU'EN VENDANT SON ENTREPRISE.

COMME PAR HASARD, LES NOMS DES "FAMILLES" LES PLUS CELEBRES DE LA MAFIA, GENOVESE ET GAMBINO, ONT UNE FOIS ENCORE FAIT LES GROS TITRES DE LA PRESSE A L'OCCASION DE CE PROCES.

ET POUR NE PAS DEROGER A LA REGLE, LA POLITIQUE A ELLE AUSSI FAIT SON APPARITION DANS LE PRETOIRE. LA PRESIDENCE D'UNE FILIALE DU SYNDICAT DU CRIME A AINSI ETE ASSUREE QUELQUE TEMPS PAR UN DES ORGANISATEURS DE LA CONVENTION DEMOCRATE DE 1976. CE DERNIER A RAPIDEMENT DEMISSIONNE, CONFIAIT A M. KAUFFMAN QUE SON POSTE ETAIT "BEAUCOUP TROP CHAUD".

LE MONTANT DES SOMMES QUE LE RACKET FAIT PENTRER DANS LES CAISSES DU SYNDICAT DU CRIME EST BIEN SUR INCONNU.

MAIS QUAND ON SAIT QUE L'ETAT AMERICAIN DEPENSE ENTRE 4 ET 5 MILLIARDS DE DOLLARS POUR RETRAITER ENVIRON 200 TONNES DE DECHETS, QUE LES "DEPOLLUEURS" ILLEGAUX NE PRACTIQUENT PAS DE "TARIFS PREFERENTIELS" MAIS QU'AU CONTRAIRE ILS ONT TENDANCE A SANS CESSER AUGMENTER LA NOTE, ON PEUT ESTIMER A UN OU DEUX MILLIARDS DE DOLLARS LES SOMMES RETIREES DE LEUR TRAFIC.

QUAND AU BENEFICE NET, IL EST LUI AUSSI TENU SECRET MAIS CE NE SONT PAS LES METHODES D'ELIMINATION DES DECHETS ADOPTES QUI RISQUENT DE LE FAIRE TROP DIMINUER.

LE SYSTEME DU SYNDICAT DU CRIME EST SIMPLE : LES TOXINES SOLIDES SONT MELANGEES A DES ORDURES MENAGERES ET VERSEES DANS LES DECHARGES PUBLIQUES OU PLACEES DANS DES FUTS METALLIQUES ET ENTERREES N'IMPORTE OU. LES LIQUIDES DANGEREUX SONT TOUT SIMPLEMENT DEVERSES NUTAMMENT DANS DES RIVIERES OU DES LACS.

DES METHODES QUE NE RENIENT D'AILLEURS PAS CERTAINS INDUSTRIELS. UN HOMME D'AFFAIRES MULTIMILLIONNAIRE, M. RUSSELL MAHLER, A RECEMMENT ETE CONDAMNE POUR AVOIR ESSAYE DE CORROMPRE DES FONCTIONNAIRES ET POUR AVOIR FAIT DEVERSE DES MILLIONS DE LITRES DE PRODUITS CHIMIQUES HAUTEMENT NOCIFS DANS LES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE TROIS ETATS DIFFERENTS.

## 6° Nouvelles alertes à la dioxine en Europe

### a) Hambourg : découverte de bidons de chlorophénol

17 juin, AFP, Hambourg, 19 h. 12

... - QUATRE CENTS BIDONS DE TROIS LITRES DE CHLOROPHENOL CHACUN, CONTENANT DE LA DIOXINE, ONT ETE DECOUVERTS SUR LE TERRAIN D'UNE ENTREPRISE DE DEMOLITION A LANDSCHEIDE, PRES DE HAMBOURG, A-T-ON ANNONCE DE SOURCE OFFICIELLE VENDREDI.

LES BIDONS, ENTREPOSES SANS PROTECTION PARTICULIERE, CONSTITUAIENT UNE VERITABLE BOMBE A RETARDEMENT, ESTIMENT LES OBSERVATEURS, CAR LE CHLOROPHENOL -- SANS DANGER A LA TEMPERATURE AMBIANTE -- DEGAGE DE LA DIOXINE HAUTEMENT TOXIQUE, A LA CHALEUR.

LES DECHETS SPECIAUX AVAIENT ETE LIVRES LA SEMAINE DERNIERE PAR UN IMPORTANT MARCHAND DE FERRAILLE DE HAMBOURG, OU SERAIENT ENTREPOSES 240 AUTRE BIDONS, SELON LES ENQUETEURS.

A LANDSCHEIDE, A-T-ON INDIQUE DE SOURCE POLICIERE, PLUSIEURS DES BIDONS ONT ETE OUVERTS ET LEUR CONTENU REPANDE A TERRE. LES AUTRES VIENNENT D'ETRE STOCKES EN LIEU SUR, A-T-ON AJOUTE DE MEME SOURCE.

LE CHLOROPHENOL EST NOTAMMENT UTILISE PAR L'INDUSTRIE COMME LIQUIDE ISOLANT OU DE REFRIGERATION.

L'OPINION PUBLIQUE EN RFA ET DANS D'AUTRES PAYS EUROPEENS EST PARTICULIEREMENT SENSIBILISEE AU PROBLEME DE LA DIOXINE A LA SUITE DU SCANDALE DES 41 FUTS DE DIOXINE DE SEVESO (ITALIE), DISPARUS PENDANT PLUSIEURS MOIS.

### b) Linz (Autriche) : fermeture d'une usine de trichlorophénol

18 juillet, AFP, Vienne, 23 h. 06

... - LA DIRECTION DE L'USINE NATIONALISEE DE PRODUITS CHIMIQUES DE LINZ (NORD DE L'AUTRICHE) A DECIDE LUNDI DE FERMER IMMEDIATEMENT, POUR UNE DUREE INDETERMINEE, SES INSTALLATIONS DE PRODUCTION DE TRICHLOROPHENOL, QUI DONNENT DES DECHETS CONTENANT DE LA DIOXINE.

CES INSTALLATIONS SERONT REMPLACEES PAR D'AUTRES DONT LE FONCTIONNEMENT NE DONNERA AUCUN DECHET CONTENANT CE PRODUIT EXTREMEMENT TOXIQUE.

LA DIRECTION DE CHEMIE-LINZ A D'AUTRE PART PRIS TOUTES DISPOSITIONS POUR EVACUER LES WAGONS-CONTAINERS CHARGES DE DECHETS RECELANT DE LA DIOXINE, AFIN QUE LEUR CHARGEMENT SOIT INCINERE A BORD DE BATEAUX SPECIAUX EN HAUTE MER.

LA FERMETURE DES INSTALLATIONS DE TRICHLOROPHENOL TOUCHE 150 OUVRIERS ENVIRON. SELON DES CHIFFRES PUBLIES RECEMMENT, CE DEPARTEMENT RAPPORTAIT CHAQUE ANNEE UNE CINQUANTAINNE DE MILLIONS DE SCHILLINGS (ENVIRON 21 MILLIONS DE FF) A CHEMIE-LINZ, QUI SE TROUVE DANS UNE SITUATION FINANCIERE DIFFICILE.

CES DECISIONS ONT ETE PRISES A LA SUITE D'UNE CAMPAGNE DES JOURNAUX AUTRICHIENS QUI ONT DENONCE LE DANGER QUE CONSTITUAIENT POUR LA POPULATION DE LINZ LA FABRICATION DE DIOXINE ET LE STATIONNEMENT SUR LES VOIES INTERIEURES DE L'USINE DE WAGONS-CITERNES CONTENANT DE CE PRODUIT.

c) Anvers : chargement de dioxine entré clandestinement

27 juillet, AFP, Anvers, 21 h. 36

UN CHARGEMENT DE DIOXINE VENANT D'AUTRICHE EST ENTRE CLANDESTINEMENT DANS LE PORT D'ANVERS LE 14 JUILLET DERNIER, A REVELE MERCREDI L'EACHEVIN ANVERSOIS DE L'ENVIRONNEMENT, M. JOHN MANGELSHOTS.

LE POISON, IDENTIQUE A CELUI QUI AVAIT RAVAGE LA VILLE ITALIENNE DE SEVESO, DEVRAIT ETRE BRULE PROCHAINEMENT EN MER PAR UNE SOCIETE SPECIALISEE DANS LE NETTOYAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS TOXIQUES DES USINES CHIMIQUES, APPREND-ON AU PORT D'ANVERS.

LA DIOXINE A ETE DECOUVERTE A ANVERS A LA SUITE DE L'ANALYSE D'UN CONTENEUR DE 25 TONNES, ARRIVE D'AUTRICHE ET DONT LES DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT NE PARLAIENT QUE DE "TRICHLOROBENZENE" A DECLARE UN RESPONSABLE DE LA SOCIETE DE STOCKAGE QUI AVAIT PRIS LIVRAISON DE CE CHARGEMENT. LE PRODUIT CONTENAIT EN REALITE DE LA DIOXINE LIQUIDE DANS LA PROPORTION DE DIX MILLIGRAMMES PAR KILO.

SELON LES ENQUETEURS, LE CONTENEUR VENAIT DE L'ENTREPRISE CHIMIQUE AUTRICHIENNE "CHEMIE LINZ" ET AVAIT VOYAGE SANS ENCOMBRE GRACE AUX DOCUMENTS DE TRANSPORT FAISANT ETAT DE TRICHLOROBENZENE, A TRAVERS L'AUTRICHE, LA SUISSE ET L'ALLEMAGNE FEDERALE. TROIS AUTRES CONTENEURS IDENTIQUES, QUI DEVAIENT ETRE ACHEMINES PAR CHEMIN DE FER, COMME LE PREMIER, A DESTINATION D'ANVERS ONT ETE BLOQUES A LINZ (AUTRICHE).

27 juillet, ACP, Bruxelles, 23 h. 31

L'émotion suscitée en France par le transport et le stockage clandestin des fameux fûts de Seveso pourrait gagner la Belgique: à Anvers, en effet les services du port ont découvert vendredi dernier la présence d'une quantité considérable de dioxine, un produit chimique extraordinairement toxique, dans des débris sous container scellé sans qu'aucune déclaration n'ait été faite par le bateau qui les a transportés pour le compte d'une firme autrichienne via le port de Szczecin sur la Baltique.

Les autorités portuaires ont aussitôt prévenu les services belges intéressés et la dioxine sera détruite en mer à bord d'un navire pourvu d'un incinérateur.

Le container de 25 tonnes où se trouvent notamment 250 grammes de dioxine -soit 35 grammes de plus que dans les fûts découverts récemment en France était déclaré comme contenant des débris de trichlorobenzène. On peut s'étonner de la légèreté avec laquelle se promènent à travers l'Europe des produits dont une seule goutte peut tuer 1200 personnes.

29 juillet, Le Matin

**D**EUX cent cinquante grammes de dioxine, soit à peu près la quantité contenue dans les fûts de Seveso, sont entreposés clandestinement depuis le 14 juillet dernier dans les docks du port d'Anvers, en Belgique. Mais, cette fois, c'est la société chargée d'éliminer le produit qui a donné l'alerte.

Il ne manque pas de jugeotte, le patron d'Antwerp Cleaning and Storage (ACS). Ce spécialiste de l'entreposage de déchets lit la presse. Il a appris que des fûts de dioxine liquide avaient quitté récemment Linz, en Autriche. Leur destination était inconnue. Mais le PDG d'ACS n'a pu s'empêcher d'établir un rapprochement avec les 25 tonnes de trichlorobenzène qu'il venait de prendre en charge pour le compte d'Ocean Combustion Services.

Sans trop y croire, ACS fait appel à un laboratoire qui prélève un échantillon du trichlorobenzène, stocké dans de gigantesques silos jaunes, en bordure de la zone portuaire. Or les déductions du PDG d'ACS se révèlent exactes : de la dioxine, il y en avait bel et bien dans les conteneurs débarqués d'un cargo polonais après une traversée de l'Allemagne. Les chimistes consultés en ont estimé la quantité à dix milligrammes par kilo de déchets, ce qui représente au total 250 grammes de dioxine pure.

Le patron d'ACS a alerté les services de l'environnement de la ville d'Anvers, qui se sont tournés vers les ministères de la Santé et des Communications, sans qu'une décision soit prise. En revanche, OCS, la société hollandaise chargée de

la destruction, et ACS sont tombées d'accord pour refuser la prise en charge des trois wagons-citernes encore en souffrance sur une voie en gare de Linz. S'il leur en fallait un, l'argument donné par les autorités belges suffirait : toutes les autorisations avaient été accordées pour du trichlorobenzène et pour rien d'autre.

d) Vers une affaire Linz ?

30 juillet, Anvers, 10 h. 10, 10 h. 11

L'affaire de la dioxine belge n'a pas trainé. Non seulement les déchets qui en contenaient ont été rapidement incinérés en mer du Nord, mais, en plus, le responsable flamand de l'environnement a refusé pour l'instant toute nouvelle introduction de dioxine sur le territoire belge alors qu'une société autrichienne devait encore en faire transiter. Il n'empêche que l'affaire de la dioxine "belge" suscite encore des remous chez nos voisins.

La société autrichienne "Chimie Linz" est une plus grosses usines d'Europe fabriquant notamment des pesticides et des herbicides. Il y a peu cependant, la société a décidé d'interrompre la fabrication des pesticides qui produisent de la dioxine dans leurs résidus. L'Affaire de Sévès et la balade des 41 futs ont fait du bruit en Autriche comme partout ailleurs obligeant "Chimie Linz" à abandonner une production aussi critiquée.

L'usine a pris contact avec des sociétés spécialisées dans l'élimination de déchets toxiques et dans un premier temps cela n'a pas posé de problème. Enfermée dans les tonnes de matières inertes la dioxine a traversé pendant des semaines la Tchécoslovaquie, et les deux Allemagne vers différents ports comme Szczecin ou Rotterdam où des navires incinérateurs la prenaient en charge.

Puis tout à coup, la Tchécoslovaquie et l'Allemagne de l'est n'en ont plus voulu. L'entreprise décida alors de stocker les déchets toxiques chez elle. Mais la pression de l'Opinion publique redevint trop forte.

On ne pouvait plus continuer à entreposer plus de 3 kg - c'est-à-dire, plus de dix fois la quantité contenue par les futs de Saint Quentin - dans la banlieue de Linz.

Les sociétés d'élimination optèrent dès lors pour la solution anversoise. Le "Vulcanus" un navire incinérateur battant pavillon du Libéria armé par une société américaine pour le compte de la Belgique était prêt à emporter les déchets et à les brûler en haute mer.

C'est ainsi que 25 tonnes de résidus inertes contenant 250 grammes de dioxine sont arrivés le 13 juillet dans le port d'Anvers à bord du bateau polonais le "Karpacz", en provenance de Szczecin. C'est pour envoyer 40 autres tonnes par chemins de fer qu'une autorisation a été accordée le 17 juillet par l'Allemagne fédérale et la Belgique. Ces trois wagons n'ont pas encore quitté Linz.

A la suite de la parution de l'autorisation dans la presse les responsables belges de l'incinération se sont inquiétés de la nature exacte des déchets arrivés de Pologne. Ils ont prévenu les autorités portuaires. Les documents au départ d'Autriche ne laissaient pas place au doute.

Les résidus contenaient du trichlorobenzène à l'état impur, c'est-à-dire de la dioxine à l'état industriel.

Sensibilisés par l'affaire, l'exécutif régional flamand a exigé le départ immédiat du navire incinérateur avec ses 250 grammes de dioxine. Mais surtout il a refusé l'arrivée en Belgique de futs supplémentaires pourtant bien prévues.

A l'usine "Chimie-Linz", subsistent donc encore de 220 à 300 tonnes de déchets qui contiennent de 2 à 3,5 kg de dioxine. De quoi de toute manière provoquer bien des "Seveso". Les Autrichiens - dépourvus de façades maritimes - veulent s'en débarrasser absolument.

La question que l'on se pose à Anvers - pourquoi la Belgique persiste-t-elle à offrir les "dernières solutions".

3 août, AFP, Linz, 18 h. 42

- L'USINE AUTRICHIENNE "CHEMIE LINZ" QUI SE PROPOSAIT D'ENVOYER AU PORT D'ANVERS DES DECHETS DE DIOXINE EN VUE DE LEUR INCINERATION EN HAUTE MER, A ESSUYE UN REFUS DE LA PART DES AUTORITES BELGES, A ANNONCE MERCREDI UN PORTE-PAROLE DE L'ENTREPRISE AUTRICHIENNE.

UN REPRESENTANT DE L'USINE AVAIT DEMENTI JEUDI DERNIER DES INFORMATIONS SELON LESQUELLES "CHEMIE LINZ" AURAIT ENVOYE AU PORT D'ANVERS AVEC DE FAUX DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT UN CHARGEMENT CONTENANT DE LA DIOXINE, RAPPELLE-T-ON.

LA "CHEMIE LINZ", DONT LA PRODUCTION DE TRICHLOROBENZENE A ETE ARRETEE DEPUIS JEUDI DERNIER A LA SUITE D'UNE CAMPAGNE DE PROTESTATION, A ANNONCE QU'ELLE ALLAIT ENTRER EN CONTACT AVEC D'AUTRES ENTREPRISES EUROPEENNES POUR QU'ELLES SE CHARGENT DE LA DESTRUCTION DE LA DIOXINE.

ACTUELLEMENT, TROIS CONTENEURS REMPLIS DE DECHETS DE DIOXINE EN PROVENANCE DE "CHEMIE LINZ" SE TROUVENT DANS LE PORT DE SZCZECIN EN POLOGNE. UN AUTRE CONTENEUR EST ENTREPOSE DANS L'USINE DE LINZ.